



---

Commission Fédérale des Arbitres

*~ Section "Lois du Jeu" ~*

---

Loi 1

*~ Questions / Réponses ~*

Direction Technique de l'Arbitrage

*~ Juillet 2016 ~*

## **1° Panne d'électricité et intempéries**

---

### **QUESTION L1/§1/Q1**

En raison d'une panne d'éclairage, le coup d'envoi d'une rencontre prévue à 20 heures n'a lieu qu'à 20H15. Au coup de sifflet indiquant la fin de la 1<sup>ère</sup> période, qui s'est déroulée normalement, une panne d'éclairage survient. Comment l'arbitre agira-t-il dans le décompte du temps d'interruption de la rencontre ? Les **30** minutes maximales doivent-elles inclure ou non le temps de la mi-temps ?

*Le décompte du temps d'interruption de la rencontre débute aussitôt car l'arbitre fait le constat de la panne immédiatement. La durée de la mi-temps fait partie du temps décompté.*

### **QUESTION L1/§1/Q2**

Toutes les heures indiquées sont des heures précises (*pile...*) : match à 20 heures.

Panne d'électricité à 19H50. Le match commence à 20 H 32. L'arbitre siffle la mi-temps à 21H17 et en même temps la panne débute. Quand le match est-il arrêté définitivement ? 21H17 + 13 = 21H30 ?

*Le match sera reporté à un autre jour au moment où la montre affiche 21H30.*

### **QUESTION L1/§1/Q3**

Panne d'électricité. Un dirigeant informe l'arbitre au vestiaire. Celui-ci est-il tenu d'aller vérifier afin de décompter le temps d'interruption immédiatement ou peut-il attendre le retour sur le terrain pour en prendre acte ?

*L'arbitre doit décompter le temps d'interruption dès qu'il constate lui-même la panne, après en avoir été informé.*

*Dans le cas présent, il se rendra immédiatement sur le terrain pour en prendre acte.*

### **QUESTION L1/§1/Q4**

Un match est interrompu à plusieurs reprises pour des motifs liés, à la fois, aux conditions atmosphériques et à des pannes d'électricité. L'arbitre doit-il cumuler les arrêts selon les différents motifs ?

*L'interruption maximale de 45 minutes comprend à la fois les motifs d'arrêts pour intempéries et pour pannes d'éclairage.*

### **QUESTION L1/§1/Q5**

La durée maximale d'interruption d'un match, en raison de mauvaises conditions atmosphériques (*brouillard...*), est-elle la même pour toutes les catégories de rencontre (*match de jeunes par exemple*) ?

*La durée d'interruption maximale est de 45 minutes pour toutes les catégories de rencontres, quelle que soit la durée de chaque période de jeu prévue par les règlements.*

### **QUESTION L1/§1/Q6**

Lorsque l'arbitre, en cours de rencontre, est amené à interrompre celle-ci pour faire retracer les lignes, quel délai doit-il laisser au club organisateur pour remettre le terrain en conformité ?

*Il y a lieu d'appliquer un délai de 45 minutes.*

*Ce délai est celui correspondant au délai d'acceptabilité d'une réserve d'avant match portant sur la non-conformité du terrain.*

## 2° Equipement du terrain

---

### QUESTION L1/§2/Q1

Dans le cas de réserves concernant l'équipement du terrain, l'équipe adverse doit les déposer 45 minutes avant la rencontre. Si le club recevant ne peut pas répondre favorablement à la demande de l'arbitre au regard des réserves, le match n'aura pas lieu. Par contre, si ces réserves sont posées 20 minutes avant la rencontre et que les modifications ne peuvent être apportées (*réserve fondée*) le match aura lieu. Comment peut-on expliquer qu'un arbitre puisse laisser un match se dérouler sur un terrain non conforme ?

*Le délai de 45 minutes a été institué par la Fédération pour permettre au club recevant, en cas d'anomalie, de procéder aux modifications nécessaires. Ce délai est d'ailleurs à rapprocher au délai normal d'une heure minimum avant le coup d'envoi pour l'arrivée de l'arbitre au stade. Dès son arrivée, celui-ci doit procéder à l'inspection du terrain et faire part au club recevant des anomalies constatées.*

*En cas de réserves fondées sur des éléments de non-conformité, déposées seulement 20 minutes avant le coup d'envoi, deux cas de figure peuvent se produire :*

- *L'anomalie est légère, mais aurait dû de toute façon être décelée par l'arbitre :*
  - *Dans ce cas le match aura lieu.*
- *L'anomalie s'est produite après l'inspection de l'arbitre et présente un caractère de faute importante (barre transversale brisée lors de l'échauffement) :*
  - *Dans ce cas la rencontre n'aura pas lieu.*

### QUESTION L1/§2/Q2

**Que doit faire l'arbitre lorsque le poteau de corner se brise de façon accidentelle en cours de match ?**

*Arrêt du jeu. Faire retirer le poteau défectueux et demander sa réparation ou son remplacement par un poteau conforme.*

*Dans le cas où le club recevant ne peut pas fournir un nouveau poteau de corner ou si le poteau n'est pas réparable, l'arbitre doit faire reprendre la rencontre en s'efforçant de trouver un moyen de remplacement provisoire (de fortune).*

### QUESTION L1/§2/Q3

**Lors de l'inspection du terrain avant la rencontre, l'arbitre se rend compte que les montants des buts sont couverts de diverses publicités. Quelle est la conduite à tenir ?**

*Conformément à la Loi 1, qui dit que "toute publicité réelle ou virtuelle est interdite sur le terrain", l'arbitre demandera à ce que les publicités soient enlevées afin que le match puisse débiter.*

*Si le club recevant n'est pas en mesure d'enlever les publicités, le match n'aura pas lieu. L'arbitre fera un rapport.*

### **3° Matches de lever de rideau**

---

#### **QUESTION L1/§3/Q1**

**Lever de rideau – Retard d'équipe**

- 1. Si une heure avant le coup d'envoi du match principal, deux équipes s'apprêtent seulement à donner le coup d'envoi de leur match, le délégué ou l'arbitre du match principal peuvent-ils d'autorité, l'un ou l'autre, interdire ce lever de rideau, étant donné que son déroulement normal retardera d'au moins 30 minutes le coup d'envoi du match principal?**
- 2. Même question mais la demande d'arrêt est faite par un capitaine d'équipe.**
- 3. Même question, mais le match de lever de rideau se terminera avec seulement un quart d'heure de retard.**

*Bien que cette question soit plutôt du domaine réglementaire, la Section dit qu'il appartient à l'arbitre du lever de rideau de prendre ses responsabilités.*

*Toutefois, si c'est impératif, l'arbitre du match de lever de rideau doit arrêter le lever de rideau à temps (sauf circonstances exceptionnelles qui ont fait que l'arbitre du match principal ait donné son accord), pour que le match principal débute à l'heure prévue.*

#### **QUESTION L1/§3/Q2**

**Match de lever de rideau susceptible de rendre le terrain impraticable pour le match principal. Que doit faire l'arbitre ?**

*Le délégué, ou mieux l'arbitre, doit interrompre le lever de rideau dès qu'il se rend compte que le terrain est ou va devenir impraticable, sans tenir compte du temps qu'il reste à jouer.*

*Il est précisé que les Commissions Fédérales des Championnats Nationaux admettent la possibilité de poursuivre la rencontre sur un terrain de repli homologué.*

## **4° Arrêté municipal**

---

### **QUESTION L1/§4/Q1**

**Comment l'arbitre agira-t-il si l'équipe locale lui présente un arrêté municipal alors que le match a débuté ?**

*L'arbitre devra arrêter immédiatement la rencontre.*

*Il gardera l'arrêté municipal et l'enverra avec son rapport en précisant, en particulier, les conditions dans lesquelles l'arrêté lui a été présenté.*



---

Commission Fédérale des Arbitres

*~ Section "Lois du Jeu" ~*

---

Loi 2

*~ Questions / Réponses ~*

Direction Technique de l'Arbitrage

*~ Juillet 2016 ~*

## 1° Qualité des ballons

---

### QUESTION L2/§1/Q1

Lors d'une rencontre "senior" au cours de laquelle les ballons multiples sont utilisés, sur une action de jeu, le ballon va dans les tribunes. Un ramasseur de balle lance immédiatement un ballon. Le jeu reprend. Après 2 minutes de jeu, un but est marqué. Le gardien vient aussitôt faire constater à l'arbitre que le ballon est de taille 4. Décisions ?

*Le ballon n'est pas conforme à la catégorie d'âge.*

- *But refusé.*
- *Si le but a été marqué lors d'une action de jeu :*
  - *Remplacement du ballon non-conforme par un nouveau ballon.*
  - *Balle à terre à l'endroit où le ballon a été touché en dernier lieu, sous réserve de la procédure de la Loi 8.*
- *Si le but a été marqué directement sur une remise en jeu :*
  - *La remise en jeu est à recommencer.*

## **2° Ballon défectueux**

---

### **QUESTION L2/§2/Q1**

**Un attaquant tire au but et le ballon est renvoyé par le montant, dans le terrain, puis éclate. Décisions ?**

- *Arrêt du jeu.*
- *Remplacement du ballon défectueux par un nouveau ballon.*
- *Balle à terre à l'endroit où le ballon est devenu défectueux, sous réserve de la procédure de la Loi 8.*

### **QUESTION L2/§2/Q2**

**Le ballon est botté, touche le montant de but, éclate et pénètre dans le but. Décisions ?**

- *Arrêt du jeu.*
- *Remplacement du ballon défectueux par un nouveau ballon.*
- *But refusé. Balle à terre à l'endroit où le ballon est devenu défectueux, sous réserve de la procédure de la Loi 8.*



---

Commission Fédérale des Arbitres

*~ Section "Lois du Jeu" ~*

---

Loi 3

*~ Questions / Réponses ~*

Direction Technique de l'Arbitrage

*~ Juillet 2016 ~*

## **1° Identification des joueurs et des remplaçants**

---

### **QUESTION L3/§1/Q1**

**Un joueur dispute une rencontre depuis 10 minutes. À la 11<sup>ème</sup> minute, son équipe marque un but. Avant le coup d'envoi, on constate que sa fausse identité ne lui permet plus de poursuivre le match. Décisions ?**

*L'arbitre doit faire quitter le terrain à ce joueur qui doit être considéré comme un agent extérieur. L'arbitre conservera la licence.*

*Avertissement au capitaine pour comportement antisportif.*

*L'équipe fautive ne pourra pas se compléter à 11 et jouera donc à 10 au nom de l'équité sportive.*

*Rapport.*

#### **A. But marqué contre l'équipe adverse**

- *Le joueur marquant le but est l'agent extérieur :*
  - *But refusé.*
  - *Balle à terre à l'endroit où le joueur a touché le ballon ou bien sur la ligne de la surface de but parallèle à la ligne de but au point le plus proche du contact (SRP Loi 8).*
- *Le joueur marquant le but est un partenaire de l'agent extérieur :*
  - *Si l'agent extérieur n'a pas interféré dans l'action : But accordé. Coup d'envoi.*
  - *Si l'agent extérieur a interféré dans l'action : Balle à terre à l'endroit où le joueur a touché le ballon ou sur la ligne de la surface de but parallèle à la ligne de but au point le plus proche du contact.*

#### **B. But marqué contre son camp :**

*Dans tous les cas, But accordé et coup d'envoi.*

### **QUESTION L3/§1/Q2**

**Comment doit-on considérer le cas d'un remplaçant, non présent avant le début de la rencontre, inscrit sur la feuille d'arbitrage et pour lequel le dirigeant est en possession d'une pièce d'identité ? Doit-il être autorisé à participer ? Peut-on vérifier son identité lors de son arrivée sur le banc de touche ?**

*Un remplaçant doit obligatoirement être inscrit avant le coup d'envoi pour pouvoir participer à la rencontre.*

### **QUESTION L3/§1/Q3**

**Un dirigeant, sur papier libre, indique tous les éléments d'identité d'un joueur et colle une photo. Est-ce une pièce d'identité non officielle ?**

*Un tel document ne peut pas constituer une pièce d'identité non officielle.*

### **QUESTION L3/§1/Q4**

**Un arbitre peut-il autoriser la participation à une rencontre d'un joueur présentant la photocopie d'une pièce d'identité officielle ?**

*Oui si c'est une photocopie d'un document officiel et celle-ci sera à conserver par l'arbitre (Cf. Règlements généraux de la FFF).*

*En complément, le joueur devra présenter un certificat médical afin de pouvoir participer à la rencontre.*

### QUESTION L3/§1/Q5

À la 65<sup>ème</sup> minute de jeu, le joueur n°8B commet une faute sur un adversaire que l'arbitre sanctionne d'un coup franc direct. Lors de l'arrêt de jeu, l'équipe A demande le remplacement du n°7A. Le remplaçant n°14A, nouvellement entré, effectue la remise en jeu et marque le but directement pour son équipe. C'est alors que le capitaine de l'équipe B demande l'annulation du but et souhaite déposer une réserve technique car l'équipe A n'a inscrit que 13 joueurs sur la feuille de match. L'assistant confirme qu'aucun joueur n'était inscrit en n°14. Décisions ?

*Une telle erreur n'aurait pas dû se produire si un contrôle vigilant avait été effectué au moment du remplacement.*

- But refusé.
- Avertissement au capitaine de l'équipe A pour comportement antisportif.
- L'arbitre doit faire quitter le terrain à ce remplaçant qui doit être considéré comme un agent extérieur.
- Retour possible du n°7A.
- Mise en œuvre du dépôt de la réserve.
- Balle à la terre à l'endroit où l'agent extérieur a botté le coup franc direct.
- Rapport

### QUESTION L3/§1/Q6

Un joueur se présente sans licence mais avec une carte officielle de Police et un certificat médical. L'arbitre doit-il conserver la carte de Police si le capitaine adverse pose des réserves ?

*Dans ce cas très particulier, cette carte de Police est considérée comme une pièce d'identité officielle. En aucun cas l'arbitre ne la retiendra.*

### QUESTION L3/§1/Q7

Avant la rencontre, une équipe présente ses licences à l'arbitre avec la feuille de match qu'elle vient de remplir. Quelques instants après, lors de la vérification, l'arbitre se rend compte que l'impression d'une licence n'a pas dû être effectuée correctement et que la photographie du joueur ne permet pas de l'identifier alors que tous les autres éléments montrent que la licence est très vraisemblablement authentique. Décisions ?

*L'arbitre demande aux dirigeants s'ils possèdent une pièce d'identité officielle ou non officielle avec une photographie identifiable du joueur.*

- a) Les dirigeants ne possèdent pas d'autre pièce d'identité: le joueur ne peut pas participer à la rencontre.*
- b) Les dirigeants possèdent une autre pièce d'identité : l'arbitre s'assure qu'il y a bien concordance entre le joueur, la pièce d'identité et la licence.*

*Comme la licence est validée par la Ligue, elle prouve que le joueur possède un certificat médical. Le joueur peut donc participer à la rencontre avec sa licence (sans présentation d'un certificat médical) et avec sa pièce d'identité.*

## **2° Joueurs interdits ou exclus avant le coup d'envoi**

---

### **QUESTION L3/§2/Q1**

Un titulaire est interdit avant le début de la rencontre. Le remplaçant inscrit est présent mais le capitaine du joueur fautif refuse de le faire pénétrer sur le terrain afin de compléter son équipe. Il refuse également de nommer un nouveau remplaçant. Quels sont, à partir de ce fait, les devoirs de l'arbitre et ceux du capitaine face à la Loi 3 ?

*Le capitaine est libre d'agir ainsi (la Loi 3 lui donne une possibilité, pas une obligation).*

*À partir du moment où le match a commencé cette équipe ne pourra plus se compléter. Elle jouera à 10.*

*Le remplaçant ne pourra être utilisé que pour remplacer un des dix titulaires.*

### **QUESTION L3/§2/Q2**

Une équipe, n'ayant inscrit sur la feuille de match que 11 titulaires et un remplaçant, a un titulaire exclu avant le coup d'envoi de la rencontre. Le capitaine de l'équipe fautive refuse de faire pénétrer le remplaçant sur le terrain pour compléter son équipe.

À la 15<sup>ème</sup> minute de jeu, le n°9 de cette même équipe se blesse et sort du terrain. L'entraîneur, en présentant les panneaux réglementaires, demande le remplacement du n°9 par le n°12.

À la 30<sup>ème</sup> minute, le n°9 est rétabli et l'entraîneur, pendant un arrêt de jeu, demande à l'arbitre l'autorisation de faire revenir le n°9 sur le terrain.

**Décisions et explications ?**

*L'arbitre doit refuser le retour du n°9 (sauf en Ligue ou en District où existent les remplacements libres) car le remplacement du n°9 par le n°12 est effectif. Le n°12 n'ayant pas débuté la rencontre, il ne peut remplacer que des titulaires. Une fois le match débuté, il ne peut plus compléter son équipe.*

### **QUESTION L3/§2/Q3**

En ce qui concerne les exclusions de joueurs titulaires avant le coup d'envoi, doit-on considérer qu'à défaut de remplaçant, l'équipe peut se compléter par des joueurs nouveaux jusqu'à la fin du match Ou, une fois la feuille de match établie, est-il impossible en cas d'absence de remplaçant, de compléter son équipe par des joueurs nouveaux ?

*L'équipe ne peut pas se compléter avec des joueurs nouveaux après le coup d'envoi.*

*Cette disposition s'applique à toutes les compétitions (Nationales, Ligue ou District).*

### **QUESTION L3/§2/Q4**

En cas d'exclusion de joueurs avant le coup d'envoi, après établissement de la feuille de match, peut-on, jusqu'au coup d'envoi, inscrire des nouveaux joueurs en cas d'absence de remplaçants inscrits ou, une fois la feuille de match établie, n'y a-t-il plus de possibilité d'inscription de nouveaux joueurs ?

*Les dispositions actuelles permettent d'inscrire des remplaçants avant le coup d'envoi.*

*Uniquement avant le coup d'envoi, ces remplaçants pourront remplacer les joueurs interdits sans possibilité d'inscription de nouveaux remplaçants.*

### **QUESTION L3/\$2/Q5**

**Avant le début du match, l'arbitre empêche des joueurs de disputer la rencontre suite à une infraction à la Loi 12. En l'absence de remplaçants inscrits, les joueurs interdits peuvent-ils être remplacés par des joueurs nouveaux : en compétition Fédérale ? En compétition de Ligue ou de District ?**

*L'IFAB précise : "un joueur exclu après avoir été inscrit comme titulaire sur la feuille match, et avant le coup d'envoi, peut être remplacé par un des joueur inscrits comme remplaçant, lequel ne peut pas être remplacé."*

*Quel que soit le niveau de compétition, il est toujours possible d'inscrire des remplaçants avant le coup d'envoi.*

*Ces remplaçants pourront remplacer le ou les joueurs interdits sans possibilité d'inscrire de nouveaux remplaçants.*

*Dans les compétitions où il est possible d'inscrire 5 remplaçants, cette possibilité pourra être utilisée jusqu'à concurrence de 3 remplaçants inscrits.*

*Suite aux modifications des Règlements Généraux de juillet 2014, articles 140 et 149, quel que soit le niveau de compétition (Fédéral, Ligue ou District), il n'est plus possible de remplacer le joueur interdit après le coup d'envoi.*

### **QUESTION L3/\$2/Q6**

**Lors d'une rencontre fédérale, une équipe inscrit 11 titulaires et 5 remplaçants.**

- 1. Deux remplaçants sont interdits avant le match. Combien de remplacements pourront avoir lieu (1 ou 3 au maximum) ?**
- 2. L'arbitre interdit les 5 remplaçants avant le match. L'équipe commence-t-elle la partie à 9 ou à 11 ?**
  - 1. L'équipe pourra effectuer 3 remplacements.*
  - 2. L'équipe jouera à 11 mais elle ne pourra pas effectuer de remplacement au cours du match.*

### **3° Permutation avec le gardien de but**

---

#### **QUESTION L3/§3/Q1**

**En cours de jeu, un défenseur permute avec son gardien de but sans en avertir l'arbitre. Celui-ci s'en aperçoit lorsque le nouveau gardien de but se saisit du ballon des mains au point de penalty. L'arbitre arrête le jeu. Décisions et explications ?**

*La Loi 3 précise que le jeu doit se poursuivre. En sifflant, il ne peut s'agir que d'une erreur de l'arbitre (ou d'un coup de sifflet par inadvertance).*

*Au 1<sup>er</sup> arrêt naturel du jeu ou, dans le cas présent, les deux joueurs doivent être avertis pour comportement antisportif.*

*Le jeu sera repris par une balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 8.*

## **4° Personne supplémentaire sur le terrain (hors agent extérieur)**

La notion de personne supplémentaire se trouvant sur le terrain inclut les situations de complément d'équipe ou de surnombre.

Ces cas ne prennent pas en compte le joueur sorti momentanément du terrain (blessé, équipement non-conforme ou sorti avec l'autorisation de l'arbitre).

### **QUESTION L3/§4/Q1**

Quelles décisions doit prendre l'arbitre lorsqu'une personne supplémentaire est présente sur le terrain sans interférer avec le jeu ?

- Attendre le 1<sup>er</sup> arrêt de jeu.
- Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation (joueur, remplaçant, remplacé ou exclu). L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Rapport s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou d'un joueur exclu.
- Reprise consécutive à l'arrêt.

### **QUESTION L3/§4/Q2**

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain et interfère avec le jeu (*dispute le ballon, crie "laisse !" à un adversaire,...*) ?

- Arrêt du jeu.
- Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation (joueur, remplaçant, remplacé ou exclu). L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Rapport s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou d'un joueur exclu.
- Si l'interférence a lieu dans sa surface de réparation : penalty.
- Si l'interférence a lieu hors de sa surface de réparation : coup franc direct à l'endroit de l'interférence, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

### **QUESTION L3/§4/Q3**

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain sans interférer avec le jeu et qu'un but est marqué ?

- Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation (joueur, remplaçant ou remplacé). L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Rapport s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou d'un joueur exclu.
- But en faveur de l'équipe régulière : but accordé. Coup d'envoi.
- But en faveur de l'équipe irrégulière :
  - Par l'équipe irrégulière : but refusé. Coup de pied de but.
  - Par l'équipe régulière contre son camp : Corner.

### **QUESTION L3/§4/Q4**

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain et interfère dans le jeu avant qu'un but soit marqué ?

- Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation (joueur, remplaçant ou remplacé). L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Rapport s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou d'un joueur exclu.
- But en faveur de l'équipe régulière : but accordé. Coup d'envoi.
- But en faveur de l'équipe irrégulière :
  - Par l'équipe irrégulière : but refusé. Coup de pied de but
  - Par l'équipe régulière contre son camp : Corner.

#### **QUESTION L3/§4/Q5**

**Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain et commet une faute ne nécessitant pas une sanction disciplinaire ?**

- Arrêt du jeu.
- Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation (joueur, remplaçant ou remplacé). L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Rapport s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou d'un joueur exclu.
- Si l'interférence a lieu dans sa surface de réparation : penalty
- Si l'interférence a lieu hors de sa surface de réparation : coup franc direct à l'endroit de l'interférence, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

#### **QUESTION L3/§4/Q6**

**Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain et commet une faute nécessitant un avertissement ?**

- Arrêt du jeu.
- Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation (joueur, remplaçant ou remplacé) puis avertissement pour la faute commise. Exclusion pour avoir reçu deux avertissements au cours du même match.
- Rapport s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou d'un joueur exclu.
- Si l'interférence a lieu dans sa surface de réparation : penalty
- Si l'interférence a lieu hors de sa surface de réparation : coup franc direct à l'endroit de l'interférence, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

#### **QUESTION L3/§4/Q7**

**Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain et commet une faute nécessitant une exclusion ?**

- Arrêt du jeu.
- Exclusion selon la nature de la faute commise (joueur, remplaçant ou remplacé).
- Rapport s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou d'un joueur exclu.
- Si l'interférence a lieu dans sa surface de réparation : penalty
- Si l'interférence a lieu hors de sa surface de réparation : coup franc direct à l'endroit où elle a interféré sous réserve de la procédure de la Loi 13.

#### **QUESTION L3/§4/Q8**

**Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire de l'équipe A est présente sur le terrain et subit une faute d'un joueur de l'équipe B (*coup de poing*), alors qu'elle n'interfère pas avec le jeu ?**

- Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.
- Exclusion du joueur fautif de l'équipe B pour acte de brutalité.
- Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation (joueur, remplaçant ou remplacé de l'équipe A). L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Rapport s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou d'un joueur exclu de l'équipe A.
- Si la victime se trouve dans la surface de réparation de l'équipe B : penalty pour l'équipe A.
- Si la victime se trouve hors de la surface de réparation de l'équipe B : coup franc direct pour l'équipe A à l'endroit de la faute sous réserve de la procédure de la Loi 13.

#### **QUESTION L3/§4/Q9**

**Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire de l'équipe A est présente sur le terrain et subit une faute d'un joueur de l'équipe B, alors qu'elle interfère avec le jeu ?**

- Arrêt du jeu.
- Sanction disciplinaire éventuelle à l'encontre du joueur fautif de l'équipe B.
- Avertissement pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation (joueur, remplaçant ou remplacé de l'équipe A). L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Rapport s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou d'un joueur exclu de l'équipe A.
- Si l'interférence a lieu dans la surface de réparation de l'équipe A : penalty pour l'équipe B.
- Si l'interférence a lieu hors de la surface de réparation de l'équipe A : coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit de l'interférence sous réserve de la procédure de la Loi 13.

### **QUESTION L3/§4/Q10**

Un remplaçant de l'équipe A, entré à l'insu de l'arbitre depuis quelques instants, effectue une rentrée de touche et marque directement dans son propre but. Décisions ?

- *But refusé.*
- *Avertissement au remplaçant pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation.*
- *Corner en faveur de l'équipe B.*

### **QUESTION L3/§4/Q11**

L'équipe A marque un but directement dans le but adverse sur une rentrée de touche. C'est à cet instant que l'arbitre constate que l'équipe B joue à 12. Décisions ?

- *Rentrée de touche régulière :*
  - *But refusé.*
  - *Avertissement au joueur supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.*
  - *Ce joueur n'ayant pas interféré dans le jeu : coup de pied de but pour l'équipe B.*
- *Rentrée de touche irrégulière :*
  - *Rentrée de touche à recommencer par l'équipe B.*

### **QUESTION L3/§4/Q12**

Lors de l'exécution d'un corner, un but est marqué directement par un joueur supplémentaire présent sur le terrain depuis quelques instants. Décisions ?

- *But refusé.*
- *Avertissement au joueur supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.*
- *Coup de pied de but pour l'équipe défendante.*

### **QUESTION L3/§4/Q13**

Suite à une blessure de son n°9, le capitaine de l'équipe A demande son remplacement. L'arbitre donne son accord alors que le ballon vient de sortir en corner en faveur de l'équipe A. Le n°9 sort du terrain et le n°12, qui s'est présenté à l'arbitre assistant au niveau de la ligne médiane, ne pénètre pas sur le terrain. Il longe la ligne de touche et va exécuter le corner. Il marque le but directement. Décisions et explications ?

*La procédure de remplacement n'a pas été effectuée correctement.*

- *But refusé.*
- *Le remplaçant doit pénétrer sur le terrain au niveau de la ligne médiane. Par conséquent le remplaçant ne sera pas averti.*
- *Corner à retirer.*

### **QUESTION L3/§4/Q14**

Le n°4 de l'équipe A commet une faute qui entraîne un penalty et son exclusion. Alors que ce joueur n'a pas encore quitté le terrain pour regagner les vestiaires, l'arbitre donne le signal d'exécution et le penalty est marqué. Décisions et explications ?

- *But accordé.*
- *Bien que les arbitres n'aient pas fait suffisamment preuve de vigilance pour s'assurer de la sortie définitive du joueur, celui-ci n'a eu aucune interférence sur l'exécution du penalty.*
- *Les arbitres s'assureront que le joueur exclu a définitivement quitté le terrain avant la reprise du jeu.*
- *Coup d'envoi.*

### **QUESTION L3/§4/Q15**

Avant une remise en jeu (*coup de pied de but, corner, rentrée de touche*) l'arbitre s'aperçoit qu'un joueur supplémentaire est présent sur le terrain. Décisions ?

- *Avertissement pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.*
- *Reprise consécutive à l'arrêt.*

## **5° Personne supplémentaire : agent extérieur présent sur le terrain**

---

### **QUESTION L3/§5/Q1**

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand un agent extérieur est présent sur le terrain sans interférer avec le jeu ?

- Attendre le 1<sup>er</sup> arrêt de jeu.
- Faire quitter le terrain à cet agent extérieur.
- Reprise consécutive à l'arrêt.
- Rapport.

### **QUESTION L3/§5/Q2**

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand un agent extérieur est présent sur le terrain et interfère avec le jeu ?

- Arrêt du jeu.
- Faire quitter le terrain à cet agent extérieur.
- Quel que soit l'endroit de l'interférence : balle à terre à l'endroit où il a interféré, sous réserve de la procédure de la Loi 8.
- Rapport.

### **QUESTION L3/§5/Q3**

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand un agent extérieur est présent sur le terrain et que le ballon se dirige vers le but ?

- Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.
- Faire quitter le terrain à cet agent extérieur.
- L'agent extérieur touche ou non le ballon sans interférer avec les joueurs en défense :
  - But accordé. Coup d'envoi.
- L'agent extérieur touche ou non le ballon et interfère avec les joueurs en défense :
  - Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 8.
- L'agent extérieur dégage le ballon qui pénètre dans l'autre but :
  - But refusé. Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 8.
- Rapport.

### **QUESTION L3/§5/Q4**

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand un agent extérieur est présent sur le terrain et est impliqué sur une faute ?

- Arrêt du jeu.
- Faire quitter le terrain à cet agent extérieur.
- L'agent extérieur commet la faute ou est victime : balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 8.
- Dans le cas où la faute est commise par un joueur : sanction disciplinaire à l'encontre du joueur fautif selon la nature de la faute.
- Rapport.

## 6° Permutation avant le match ou à la mi-temps

Lors d'une permutation à la mi-temps, le titulaire revenu sur le terrain est considéré comme une personne supplémentaire.

### QUESTION L3/\$6/Q1

Un remplaçant de l'équipe A prend la place d'un joueur titulaire au cours de la 1<sup>ère</sup> période. Durant la mi-temps, le titulaire remplacé décide de reprendre sa place dans l'équipe. La 2<sup>ème</sup> période commence sans que les joueurs adverses, ni les arbitres, ne s'aperçoivent de la supercherie. Celle-ci est découverte lorsqu'un but vient d'être marqué en faveur de l'équipe A. Décisions ?

- But refusé.
- Avertissement au remplacé de l'équipe A pour comportement antisportif. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Avertissement au capitaine A pour comportement antisportif (supercherie en cours de mi-temps et responsabilité quant au comportement de son équipe).
- Autorisation au joueur A ayant remplacé le titulaire en 1<sup>ère</sup> période de reprendre sa place avec avertissement pour comportement antisportif.
- But est marqué par l'équipe A : Coup de pied de but.
- But est marqué par l'équipe B contre son camp : Corner.

### QUESTION L3/\$6/Q2

Un remplaçant A prend la place d'un joueur titulaire au cours de la 1<sup>ère</sup> période. Durant le repos, le titulaire remplacé décide de reprendre sa place dans l'équipe. La 2<sup>ème</sup> période commence sans que les joueurs adverses, ni les arbitres, ne s'aperçoivent de la supercherie. Celle-ci est découverte lorsque fautif vient de marquer un but contre son camp.

- But accordé.
- Avertissement au remplacé de l'équipe A pour comportement antisportif. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Avertissement au capitaine A pour comportement antisportif (supercherie en cours de mi-temps et responsabilité quant au comportement de son équipe).
- Autorisation au joueur A ayant remplacé le titulaire en 1<sup>ère</sup> période de reprendre sa place avec avertissement pour comportement antisportif.
- Coup d'envoi.

### QUESTION L3/\$6/Q3

Au cours de la 1<sup>ère</sup> période, le joueur n°9 de l'équipe B est régulièrement remplacé par le n°12. Vingt minutes après le début de la seconde période, ce n°9 procède à l'exécution d'un corner et marque le but directement. Le capitaine de l'équipe A fait remarquer à l'arbitre que le n°9 qui vient de marquer le but sur corner a été remplacé au cours de la 1<sup>ère</sup> période. Personne ne s'est aperçu de la supercherie. Décisions ?

- But refusé.
- Avertissement au remplacé n°9 de l'équipe B pour comportement antisportif. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Avertissement au capitaine pour comportement antisportif (supercherie en cours de mi-temps et responsabilité quant au comportement de son équipe).
- Autorisation au n°12 de reprendre sa place avec avertissement pour comportement antisportif.
- Coup de pied de but pour l'équipe A.

### QUESTION L3/\$6/Q4

Un remplaçant est permuté avec un joueur, avant le coup d'envoi du match, sans que l'arbitre soit informé. Décisions et explications dans les cas suivants :

- a) Le jeu était arrêté car le ballon était sorti du terrain.
- b) L'arbitre vient de siffler un coup franc direct ou un coup de pied de réparation pour l'équipe du remplaçant.
- c) L'arbitre vient de siffler un coup franc direct ou un coup de pied de réparation contre l'équipe du remplaçant.
- d) Le remplaçant vient de marquer un but pour son équipe.
- e) Le remplaçant vient de marquer un but contre son camp.
- f) L'arbitre arrête le jeu pour ce motif.

*Le joueur inscrit comme remplaçant est autorisé à continuer le match. Aucune sanction disciplinaire ne sera prise à son encontre. Le joueur inscrit comme titulaire devient remplaçant et le nombre de remplacements de son équipe n'est pas réduit.*

*Dans les cas a) à e), l'arbitre agira comme dans le cas d'un joueur normal. La reprise sera celle consécutive à l'arrêt.*

*f) L'arbitre ne doit pas arrêter le jeu pour un tel motif. S'il l'a fait, la reprise est balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'arrêt, sous réserve de la procédure de la Loi 8.*

*Rapport.*

### QUESTION L3/\$6/Q5

Avant le début du match, l'entraîneur de l'équipe B vient voir l'arbitre pour lui signifier que son capitaine n°4, qui avait précédemment signé la feuille de match, s'est blessé à l'échauffement. L'arbitre en prend note. Sur la feuille de match, le n°12 prend alors le n°4. Le n°4 devient le n°12.

- a. La feuille de match doit-elle être à nouveau validée par le nouveau capitaine ?
- b. La rencontre débute et au bout de 2 minutes de jeu, l'arbitre assistant se rend compte que le joueur n°12 n'a pas changé de maillot alors qu'il aurait dû porter le maillot n°4. Doit-on considérer qu'il s'agit d'une erreur de l'arbitre et au 1<sup>er</sup> arrêt de jeu faire changer le maillot, sans sanction disciplinaire, ou considérer qu'il s'agit d'une faute de l'équipe et avertir le joueur concerné ?

*a) Les deux capitaines de chaque équipe doivent être informés et la feuille de match à nouveau validée.*

*b) L'arbitre aurait dû être plus vigilant avant le coup d'envoi et aurait dû vérifier que le changement de maillot a bien été effectué.*

*Au 1<sup>er</sup> arrêt de jeu, il sera procédé au changement de maillot, les joueurs concernés ne recevront pas d'avertissement.*

## 7° Joueur pénétrant sur le terrain sans autorisation

---

### QUESTION L3/§7/Q1

Ballon en jeu, un joueur identifié (*retardataire*) pénètre sur le terrain sans autorisation pour compléter son équipe. L'arbitre s'en aperçoit immédiatement et siffle avant qu'il n'interfère dans le jeu. Décisions et explications ?

- Avertissement pour être entré sans autorisation.
- Cette personne est considérée comme "joueur" car elle a été identifiée. Elle sera inscrite sur la feuille de match à la mi-temps ou à la fin de la rencontre.
- Coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

### QUESTION L3/§7/Q2

Le joueur n°6 de l'équipe A ne veut pas tenir la place et, après palabres, quitte le terrain à l'insu de l'arbitre. Le capitaine B fait constater à l'arbitre que l'équipe A n'est plus qu'à 10 joueurs, le n°6 étant parti. 15 minutes après, l'équipe A marque un but contre l'équipe adverse et le capitaine B et l'arbitre se rendent compte que le buteur est le n°6 qui n'a pas été remplacé et qui est entré à nouveau à l'insu de tous. Décisions ?

- But refusé.
- Au moment où le capitaine B fait constater à l'arbitre que le joueur n°6A a quitté le terrain, l'arbitre doit informer le capitaine de l'équipe A que le joueur n°6 est sanctionné d'un avertissement pour avoir quitté le terrain sans autorisation.
- Second avertissement au n°6 pour être revenu sans autorisation. Ce joueur est donc exclu pour avoir reçu deux avertissements au cours du même match.
- Coup de pied de but.
- Rapport.

### QUESTION L3/§7/Q3

Un joueur de l'équipe locale a reçu l'autorisation de quitter le terrain pour se faire soigner. Tandis qu'il reçoit les soins hors du terrain, il tend la jambe à l'intérieur de celui-ci et provoque la chute d'un adversaire qui, ballon au pied, allait vers le but adverse. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Avertissement pour être entré sur le terrain sans autorisation.
- Si l'arbitre estime que la faute commise mérite à elle seule un avertissement, dans ce cas-là, le joueur sera averti pour comportement antisportif et sera par conséquent exclu. Exemple : la faute met un terme à une action prometteuse de l'équipe adverse, elle mérite à elle seule à un avertissement.
- Rapport en cas d'exclusion.
- Coup franc direct à l'endroit de la faute ou penalty.

### QUESTION L3/§7/Q4

Dans le cas où un joueur entre sur le terrain pour détourner le ballon des mains dans ses propres buts, comment faut-il agir quand il s'agit :

1. D'un joueur momentanément hors du terrain pour se faire soigner.
2. D'un joueur refoulé pour remettre son équipement en conformité.

- But accordé.
- Avertissement pour être entré sans autorisation puis second avertissement pour comportement antisportif pour la faute commise. Exclusion du joueur pour avoir reçu deux avertissements.
- Coup d'envoi.
- Rapport.

### QUESTION L3/\$7/Q5

Un joueur est sorti momentanément du terrain pour se faire soigner derrière sa propre ligne de but. Il attend l'autorisation de l'arbitre pour reprendre part au jeu près du poteau de son but. Un adversaire déclenche une frappe violente des 25 mètres. Ce joueur, voyant que son gardien est battu et que le ballon va entrer dans le but, rentre sur le terrain et dévie le ballon du pied sur la barre transversale. Celui-ci revient en jeu, touche le gardien de but et pénètre dans le but. Décisions et explications ?

- *But accordé.*
- *Avertissement au joueur fautif pour être entré sans autorisation.*
- *L'arbitre ayant laissé l'avantage et le but ayant été marqué, le joueur ne peut pas être exclu pour avoir annihilé une occasion nette de but.*
- *Coup d'envoi.*

### QUESTION L3/\$7/Q6

Le n°7A est sorti sur blessure pour se faire soigner. Durant une pause prévue pour se désaltérer, l'équipe A fait entrer son n°12 à la place du n°7, toujours en train de se faire soigner derrière le but, sans que les arbitres s'en aperçoivent. L'arbitre fait reprendre le jeu et, alors que le ballon est en jeu, le n°12 s'apprête à le disputer à un adversaire dans le rond central. L'arbitre s'aperçoit alors de sa présence. Décisions ?

- *Arrêt du jeu.*
- *Avertissement au n°12 pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre lui demande de quitter le terrain.*
- *Coup franc direct à l'endroit où se trouvait le ballon lors de l'arrêt de jeu, sous réserve de la procédure de la Loi 8.*

### QUESTION L3/\$7/Q7

Un joueur retardataire pénètre sur le terrain sans mettre son équipe en surnombre. L'arbitre l'identifie. Décisions si :

- a) Ce joueur frappe un adversaire.**
- b) Ce joueur marque un but (contre son camp et dans le but adverse).**

a) *Arrêt du jeu.*  
*Exclusion du joueur pour acte de brutalité. Rapport.*  
*Coup franc direct à l'endroit de la faute ou penalty.*

- b) *But marqué contre l'équipe adverse :*
- *But refusé*
  - *Avertissement pour être entré sans autorisation.*
  - *Coup de pied de but.*

*But marqué contre son camp :*

- *But accordé.*
- *Avertissement pour être entré sans autorisation.*
- *Coup d'envoi.*

### QUESTION L3/\$7/Q8

Une équipe a inscrit 10 joueurs sur la feuille de match, le 11<sup>ème</sup> joueur prévu n'étant pas arrivé avant le coup d'envoi. L'arbitre ne s'aperçoit de sa présence qu'au moment où il vient de marquer un but pour son équipe. Cela fait un moment qu'il participe au jeu. La vérification d'identité étant positive. Décisions ?

- *But refusé.*
- *Le joueur peut compléter son équipe.*
- *Avertissement à ce joueur pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation.*
- *Coup de pied de but.*

### **QUESTION L3/\$7/Q9**

Une équipe a inscrit 10 joueurs sur la feuille de match, le 11<sup>ème</sup> joueur n'étant pas arrivé avant le coup d'envoi. L'arbitre ne s'aperçoit de sa présence qu'au moment où il vient de commettre une faute sanctionnable d'un coup franc direct. Cela fait un moment qu'il participe au jeu. La vérification d'identité est positive. Décisions ?

- *But refusé.*
- *Le joueur peut compléter son équipe.*
- *Avertissement pour être entré sans autorisation. Si la faute nécessite également une sanction disciplinaire, second avertissement ou exclusion directe.*
- *Coup franc direct à l'endroit de la faute, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*

### **QUESTION L3/\$7/Q10**

L'équipe A bénéficie d'un penalty suite à une faute du libéro n°5 de l'équipe B à l'égard du n°7 de l'équipe A. Avant l'exécution du tir, le capitaine de l'équipe B fait remarquer à l'arbitre que le n°7A, sorti se faire soigner, était rentré sur l'aire de jeu à son insu et jouait depuis quelques minutes. Décisions ?

- *Avertissement au n°7 pour être revenu sur le terrain sans autorisation.*
- *Coup franc indirect à l'endroit où le ballon se trouvait au moment de l'arrêt, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*

## 8° Remplacements

---

### QUESTION L3/§8/Q1

**Ballon en jeu.** Au moment où le gardien de but de l'équipe A le capte, le capitaine de l'équipe B demande à l'arbitre pour procéder à un remplacement.

L'arbitre, au lieu de dire au capitaine de l'équipe B d'attendre un arrêt de jeu pour procéder au remplacement, fait signe au gardien de l'équipe A, qui tient le ballon en mains, d'arrêter de jouer. Ce qu'il fait en gardant le ballon en mains.

**Le fait que l'arbitre n'ait pas arrêté le jeu par un coup de sifflet, mais simplement par un geste indiquant au gardien d'arrêter de jouer, est-ce à considérer comme un arrêt de jeu ?**

*Non, ce n'est pas un arrêt de jeu puisque le ballon est en jeu.*

*Pour que le jeu soit arrêté, lorsque le ballon est en jeu, il faut qu'il y ait un coup de sifflet de l'arbitre.*

*En tout état de cause, la reprise du jeu ne pouvait être autre qu'une balle à terre effectuée à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'arrêt, sous réserve de la procédure de la Loi 8.*

### QUESTION L3/§8/Q2

**Au cours d'un arrêt de jeu, l'équipe A demande à remplacer son joueur n°10 par le n°12. Avant de franchir les limites du terrain, ce n°10 frappe un adversaire. Le remplacement doit-il s'effectuer ?**

*Non, car le n°10 est exclu et ne peut être remplacé.*

### QUESTION L3/§8/Q3

**Un joueur, mécontent contre son équipe, quitte le terrain sans autorisation. Que doit faire l'arbitre si son entraîneur demande ensuite son remplacement ?**

*L'arbitre autorisera le remplacement et indiquera au capitaine de cette équipe que le joueur sorti est sanctionné d'un avertissement pour avoir quitté le terrain sans autorisation.*

*N.B. : sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'un second avertissement auquel cas il ne pourrait pas être remplacé.*

### QUESTION L3/§8/Q4

**À la 43<sup>ème</sup> minute, l'équipe A demande un remplacement. Le n°8A quitte le terrain. L'arbitre fait signe au n°13A de rentrer. À cet instant, suite à des propos déplacés du n°3B, qui se situe sur le terrain à 50cm de la ligne de touche, le n°13A, qui a les pieds à l'extérieur du terrain :**

- 1. Donne un coup de poing au n°3B.**
- 2. Crache au visage du n°3B.**

**Décisions et explications ?**

- 1. Le remplaçant a pénétré sur le terrain puisque son bras a franchi la ligne de touche. Le remplacement est donc effectif.*
  - L'équipe A jouera à 10.*
- 2. Le remplaçant n'a pas pénétré sur le terrain, le remplacement n'est pas effectif. L'équipe A pourra faire entrer un autre remplaçant à la place du n°8A si elle en dispose encore.*
  - L'équipe A jouera à 11.*

*Dans les deux cas :*

- Avertissement au joueur n°3B pour comportement antisportif.*
- Exclusion du joueur n°13 A pour acte de brutalité (ou crachat sur un adversaire).*
- Reprise consécutive à l'arrêt.*
- Rapport.*

## 9° Questions diverses

---

### QUESTION L3/§9/Q1

**Un joueur blessé sur le terrain fait-il partie du jeu ?**

*Un joueur blessé présent sur le terrain fait partie du jeu tant que l'arbitre n'a pas arrêté le jeu.*

*Par contre, il convient, lorsqu'un joueur est manifestement blessé, d'arrêter le jeu au plus tôt en particulier lorsque le joueur blessé se trouve dans la surface de réparation et qu'il est dans l'incapacité réelle de participer au jeu.*

### QUESTION L3/§9/Q2

**Une équipe joue à 8, sans possibilité de remplacement. Un joueur de cette équipe est blessé et doit sortir pour se faire soigner. Combien de temps l'arbitre doit-il attendre avant de reprendre le jeu ?**

*Le match est interrompu jusqu'au moment où le joueur recevant des soins revienne sur le terrain de jeu.*

*La durée d'interruption est à l'appréciation de l'arbitre. Celui-ci devra prendre en compte les circonstances de la blessure, la gravité de celle-ci, le score à ce moment du match et la durée restante de la rencontre.*

### QUESTION L3/§9/Q3

**Une équipe joue à 8. Un de ses joueurs se blesse et sort du terrain pendant l'action de jeu alors qu'un de ses partenaires file au but. Le but est marqué. Décisions ?**

- *But accordé. Coup d'envoi.*
- *Le coup d'envoi ne pourra être donné que si le joueur blessé peut revenir ou alors s'il est remplacé par un remplaçant toujours disponible.*
- *À défaut, le match est arrêté.*

### QUESTION L3/§9/Q4

**L'équipe A joue à 8. Un joueur de cette équipe quitte volontairement le terrain alors que l'équipe B est à l'attaque. Décisions ?**

- *L'arbitre doit laisser le jeu se dérouler.*
- *Au 1<sup>er</sup> arrêt de jeu, il avertira le joueur fautif pour comportement antisportif (tricherie).*
- *L'arbitre placera le capitaine face à ses responsabilités et le match sera arrêté si son partenaire ne revient pas.*
- *Rapport en cas d'arrêt de la rencontre.*



---

Commission Fédérale des Arbitres

*~ Section "Lois du Jeu" ~*

---

Loi 4

*~ Questions / Réponses ~*

Direction Technique de l'Arbitrage

*~ Juillet 2016 ~*

## 1° L'équipement

---

### QUESTION L4/§1/Q1

**Le gardien de but a un maillot de couleur identique à celui de l'arbitre ou des arbitres assistants. Qui doit en changer ?**

*Le gardien, conformément à la loi 4.*

### QUESTION L4/§1/Q2

**Quel comportement doit-on adopter en période hivernale avec les joueurs qui portent des bas collants de couleur différente de leur short ? Doit-on laisser jouer ou, par analogie avec les cuissards, doit-on refouler le joueur hors du terrain ?**

*En application des Lois du Jeu IFAB : "les joueurs ne pourront participer à la rencontre que si leurs collants sont de la couleur dominante de leur short ou de la partie inférieure du short. Et les joueurs d'une même équipe doivent porter la même couleur." Cette situation est analogue à celle des cuissards.*

### QUESTION L4/§1/Q3

**Les deux gardiens de but peuvent-ils jouer avec un maillot de couleur identique ?**

*La Loi 4 prévoit que les gardiens de but évoluent dans des couleurs différentes. Cependant, si dans des circonstances particulières, cette obligation s'avérait difficile à respecter (exemple : équipement à plusieurs couleurs dominantes, dotation de maillots à l'occasion de certaines compétitions : Coupe de France, Coupe de la Ligue...), l'arbitre tolèrera que les deux gardiens de but jouent dans les mêmes couleurs.*

*Dans ce cas, l'arbitre devra redoubler de vigilance, dans l'hypothèse où l'un des gardiens viendrait à évoluer dans la surface de réparation adverse.*

### QUESTION L4/§1/Q4

**Un joueur se présente avec des cuissards d'une couleur différente à celle de son short. L'arbitre doit-il lui interdire de jouer ? Ou doit-il faire un rapport à la commission compétente ?**

*L'IFAB indique que "la couleur du short compressant doit correspondre à celle de la couleur principale du short ou de la partie inférieure du short. Les joueurs d'une même équipe doivent porter la même couleur." Si ce n'est pas le cas, le joueur ne sera pas autorisé à participer à la rencontre.*

### QUESTION L4/§1/Q5

**Quelle attitude adopter en ce qui concerne le port des bijoux ?**

*Tous les bijoux même protégés par un strap sont interdits pour les matchs de la Fédération. Dans les compétitions de Ligue et de District, seul le port des alliances est toléré à condition qu'elles soient protégées.*

### QUESTION L4/§1/Q6

**Le port de protections utilisées suite à une blessure est-il autorisé ?**

*Le port de protections permettant, à un joueur blessé de participer à une rencontre, est autorisé sous réserve que ce dispositif ne présente aucun danger pour les autres joueurs. Dans ce cas de figure, il est nécessaire que l'arbitre soit informé d'une telle demande suffisamment tôt afin qu'il puisse vérifier la conformité du dispositif.*

### QUESTION L4/§1/Q7

**Une équipe dispose d'un jeu de maillots à manches courtes. En raison du froid, des joueurs revêtent des maillots manches longues en dessous de leur maillot. Les manches longues de ces maillots devront-elles toutes être de la même couleur ?**

*En conformité avec les Lois du jeu IFAB, les joueurs ne pourront participer à la rencontre que si les manches longues de leur maillot sont toutes de la même couleur et qu'elles correspondent la couleur dominante des manches du maillot à manches courtes.*

#### **QUESTION L4/§1/Q8**

**Quelle doit être l'attitude de l'arbitre lorsque des joueurs souhaitent porter des gants ou des collants pendant le déroulement du match ?**

*La Section indique que le port de gants et des collants (à l'exception du gardien de but) est réservé aux périodes de froid. La décision d'autoriser le port de gants ou des collants est laissée à l'appréciation de l'arbitre qui devra décider si les conditions atmosphériques le justifient ou non.*

#### **QUESTION L4/§1/Q9**

**Dans un match de Coupe de France joué par grand froid, de nombreux joueurs, "frigorifiés" dans le rond central, se couvrent d'un anorak pendant l'épreuve des tirs au but. Décisions ?**

*L'arbitre autorisera le port de l'anorak. Mais il est bien entendu que tout joueur qui vient exécuter un tir au but devra, à ce moment-là, retirer l'anorak afin d'avoir une tenue conforme à la Loi 4.*

#### **QUESTION L4/§1/Q10**

**Une personne inscrite à la fois comme entraîneur et comme remplaçant peut-elle être en costume sur le banc de touche pendant la rencontre ou doit-elle être en tenue sportive ?**

*Cette personne, clairement identifiée et susceptible d'entrer en jeu à n'importe quel moment, est obligée d'être en tenue sportive sur le banc de touche.*

#### **QUESTION L4/§1/Q11**

**Lors de la vérification de l'équipement, l'arbitre constate qu'un joueur porte des chaussettes coupées. Décisions ?**

*L'arbitre permettra au joueur de participer à la rencontre à condition que l'équipement situé sous les chaussettes coupées soit de la même couleur que celles-ci.*

#### **QUESTION L4/§1/Q12**

**Un joueur se blesse sur une action de jeu. L'arbitre interrompt le jeu et se rend compte que le joueur présente une plaie qui saigne et son maillot est maculé de sang. Il l'invite donc à sortir du terrain pour en changer. Le jeu reprend et quelques minutes plus tard, lors d'un nouvel arrêt de jeu, le joueur blessé demande à revenir sur le terrain. Décisions ?**

*Si le joueur ne saigne plus, l'arbitre autorisera son retour à condition qu'il ait changé de maillot et qu'une vérification ait été effectuée préalablement par l'un des arbitres.*

*Si ces conditions ont été respectées, l'arbitre pourra autoriser son retour pendant le jeu.*

## **2° Equipement non-conforme en cours de jeu**

---

### **QUESTION L4/§2/Q1**

**Ballon en jeu. Un joueur de l'équipe A tient à la main une chaussure (ou un protège-tibia) qu'il vient de perdre. Au moment même où il tente de se rechausser ou de remettre son protège-tibia en place, le ballon arrive dans sa direction. Il continue alors de jouer avec son équipement à la main et dispute un ballon aérien à un adversaire. Décisions ?**

*Un joueur perdant accidentellement une chaussure ou un protège-tibia peut continuer à jouer jusqu'au prochain arrêt de jeu. L'arbitre laissera le jeu se dérouler.*

*Si un but est marqué, pour ou contre l'équipe de ce joueur, il sera accordé.*

### **3° Joueur refoulé pour mise en conformité avec la Loi 4, revenant sans autorisation**

#### **QUESTION L4/§3/Q1**

Un joueur refoulé, pour mettre son équipement en conformité avec la Loi 4, revient sur le terrain sans autorisation et l'arbitre constate immédiatement sa présence. Décisions ?

- *Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.*
- *Avertissement au joueur fautif pour être revenu sur le terrain sans autorisation.*
- *Vérification de l'équipement.*
- *Coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'arrêt, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*

#### **QUESTION L4/§3/Q2**

Un joueur pénètre sur le terrain sans l'autorisation de l'arbitre après avoir été refoulé pour mettre son équipement en conformité avec la Loi 4. Décisions si :

- a) **Ce joueur touche le ballon de la main et tente d'empêcher un but contre son camp ?**
- b) **Ce joueur touche le ballon du pied et empêche le but en le détournant en corner ?**
- c) **Ce joueur marque un but dans le camp adverse ?**
- d) **Ce joueur commet une faute ?**

*Dans tous les cas, le joueur est averti pour être entré sans autorisation. Dans le cas où l'arbitre laisse le jeu se dérouler, l'avertissement sera donné au premier arrêt de jeu.*

- a) *But accordé, coup d'envoi. 2<sup>ème</sup> avertissement au joueur fautif pour comportement antisportif. Exclusion pour avoir reçu deux avertissements.*

*Si le but n'avait pas été marqué, ce joueur aurait été exclu directement pour avoir anéanti une occasion de but manifeste. Penalty.*

- b) *Coup franc indirect à l'endroit où il a touché le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*

- c) *But refusé. Coup de pied de but.*

- d) *Sanction disciplinaire selon la gravité de la faute.*

*Dans le cas où le joueur est averti pour comportement antisportif suite à la faute commise, il sera exclu pour avoir reçu deux avertissements au cours du même match.*

*Coup franc à l'endroit de la faute ou penalty.*

*Rapport en cas d'exclusion.*

#### **QUESTION L4/§3/Q3**

L'équipe A bénéficie d'un penalty suite à une faute du libéro n°5 de l'équipe B à l'égard du n°7 de l'équipe A. Avant l'exécution du tir, le capitaine de l'équipe B fait remarquer à l'arbitre que le n°7A, refoulé pour infraction à la Loi 4, était rentré sur l'aire de jeu à son insu et jouait depuis 5 minutes. Décisions et explications ?

- *Avertissement au n°7 pour être revenu sur le terrain sans autorisation.*
- *Vérification de l'équipement du n°7A.*
- *Coup franc indirect à l'endroit où le ballon se trouvait au moment de l'arrêt, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*

#### **QUESTION L4/§3/Q4**

Un joueur de l'équipe A, refoulé pour mise en conformité de son équipement avec la Loi 4, revient sur le terrain sans autorisation. Quelques instants plus tard, ce joueur marque un but pour son équipe. Sur le coup d'envoi, l'équipe B botte le ballon en touche et le capitaine de cette équipe interpelle l'arbitre sur la présence du joueur entré sans autorisation. Décisions et explications ?

- *L'arbitre ne peut plus revenir sur le but accordé.*
- *Vérification de l'équipement du joueur refoulé et avertissement pour être revenu sur le terrain sans autorisation.*
- *Le ballon étant sorti et l'arbitre n'ayant pas arrêté le jeu auparavant, il sera repris par la rentrée de touche.*

#### QUESTION L4/§3/Q5

Un joueur, qui avait été refoulé momentanément pour remettre son équipement en conformité avec la Loi 4, rentre à l'insu de l'arbitre et effectue une rentrée de touche. Le ballon, dévié par un autre joueur, pénètre dans le but adverse. Décisions et explications ?

- *Avertissement à ce joueur pour être revenu sur le terrain sans l'autorisation de l'arbitre.*
- *Vérification de l'équipement du joueur concerné. Si l'équipement n'est pas conforme, l'arbitre doit lui faire quitter le terrain.*
- *Coup de pied de but.*

#### QUESTION L4/§3/Q6

À la 28<sup>ème</sup> minute, le joueur n°6 de l'équipe A profite d'un arrêt de jeu et demande à l'arbitre pour quitter le terrain afin de changer de chaussures. L'arbitre accepte. À la 32<sup>ème</sup> minute, l'arbitre constate que ce joueur est revenu sans autorisation et vient de marquer un but contre son camp :

- *sur une action normale de jeu ou*
- *sur une remise en jeu (CFD)*

Décisions ?

- *Dans tous les cas, avertissement au joueur pour être entré sur le terrain sans autorisation.*
- *But marqué sur une action normale de jeu : but accordé, coup d'envoi.*
- *Un but ne peut pas être marqué directement contre son camp sur un coup franc direct : but refusé. Corner.*

#### QUESTION L4/§3/Q7

Le ballon sort en ligne de but en faveur de l'équipe A. L'arbitre se rend compte à cet instant qu'un joueur de l'équipe A, qu'il avait refoulé précédemment afin de remettre son équipement en conformité avec la Loi 4, se trouve sur le terrain sans avoir reçu son autorisation. Décisions ?

- *Avertissement au joueur fautif pour être entré sur le terrain sans autorisation.*
- *Ballon sorti en faveur de la défense : coup de pied de but.*
- *Ballon sorti en faveur de l'attaque : corner.*

#### QUESTION L4/§2/Q8

Un joueur, refoulé pour remettre son équipement en conformité avec la Loi 4, rentre sur le terrain sans autorisation. Il commet une faute passible d'un avertissement pour comportement antisportif. Décisions ?

*Le joueur sera averti une première fois pour être revenu sur le terrain sans autorisation et une seconde fois pour ce comportement antisportif. Il est donc exclu pour avoir reçu deux avertissements.*

*L'arbitre sanctionnera techniquement la faute la plus avantageuse pour l'équipe adverse.*

## 4° Questions diverses

---

### QUESTION L4/§4/Q1

L'arbitre donne le coup d'envoi après avoir interdit la participation d'un ou plusieurs joueurs dont l'équipement n'est pas conforme à la Loi 4. Après un certain laps de temps, ce ou ces joueurs, alors qu'ils attendent un arrêt de jeu pour faire vérifier la conformité de leur tenue et demander à pénétrer sur le terrain, ont une altercation avec une ou plusieurs personnes assises sur le banc de touche adverse (*dirigeant, remplaçant, entraîneur ...*) et ont un comportement brutal à leur égard (*coups*). Décisions ?

1. Si l'arbitre arrête le jeu, il procédera à l'exclusion du ou des joueurs en question. L'équipe à laquelle ils appartiennent continue la partie à 9 ou 10. Le jeu sera repris par une balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'arrêt, sous réserve de la procédure de la Loi 4.
2. Si, par application de l'avantage, il a laissé la partie se dérouler, au 1<sup>er</sup> arrêt de jeu, il infligera les sanctions prévues au 1<sup>er</sup> paragraphe. Le jeu sera repris suivant le motif de l'arrêt.

Rapport.



---

Commission Fédérale des Arbitres

*~ Section "Lois du Jeu" ~*

---

Loi 5

*~ Questions / Réponses ~*

Direction Technique de l'Arbitrage

*~ Juillet 2016 ~*

## **1° Réserve technique**

---

### **QUESTION L5/§1/Q1**

Des dirigeants, conscients que la réserve technique déposée contre leur équipe est fondée, s'arrangent, dès le coup de sifflet final, pour faire disparaître leur capitaine et le soustraire ainsi à la formalité de la signature de la feuille de match. Que doit faire l'arbitre ?

*Dès la fin de la rencontre, il appartient à l'arbitre de demander aux capitaines de venir signer la feuille de match.*

*Constatant l'absence du capitaine, l'arbitre le mentionne sur la feuille de match et dans son rapport.*

### **QUESTION L5/§1/Q2**

45<sup>ème</sup> minute de jeu. Coup franc direct pour l'équipe A. Une fois toutes les conditions requises, l'arbitre donne le signal d'exécution par un coup de sifflet. Au moment où le tireur botte le ballon, l'arbitre siffle parce qu'un défenseur de l'équipe B s'est approché à moins de 9,15 m du ballon.

Le but est marqué directement. L'arbitre l'accorde malgré les protestations de l'équipe défendante, notamment du gardien, puis renvoie aux vestiaires les deux équipes pour la mi-temps.

Au moment du coup d'envoi de la 2<sup>ème</sup> période, le capitaine de l'équipe B dépose une réserve technique suite au but de la 45<sup>ème</sup> en jugeant que le jeu n'a toujours pas été repris. Décisions ?

Quelle serait la décision si, à la place d'un coup franc direct, les mêmes faits s'étaient produits sur un penalty ?

*L'arbitre ne peut plus revenir sur sa décision ayant, de par son coup de sifflet, mis un terme à la 1<sup>ère</sup> période. La pause entre les deux périodes ne peut, en aucun cas, être considérée comme une reprise de jeu.*

*La décision serait la même si les faits s'étaient produits sur un penalty.*

### **QUESTION L5/§1/Q3**

Lorsqu'un arbitre fait une faute technique en reprenant le jeu par une balle à terre, à quel moment un capitaine d'équipe peut-il déposer une réserve technique pour que celle-ci soit recevable ?

*La réserve technique doit être déposée avant que l'arbitre effectue la balle à terre.*

### **QUESTION L5/§1/Q4**

Ballon en jeu. Le gardien de but de l'équipe A tient le ballon en mains. Le capitaine adverse demande à l'arbitre pour effectuer un remplacement. L'arbitre fait signe au gardien d'arrêter de jouer, sans donner de coup de sifflet, et autorise le remplacement.

Alors que le remplacement est effectué, l'arbitre, toujours sans donner un coup de sifflet pour la reprise du jeu, indique au gardien, par un geste du bras, de reprendre le jeu. Le gardien dégage le ballon des mains. Le capitaine de l'équipe B dépose une réserve technique concernant cette reprise de jeu.

Quand cette réserve doit-elle être déposée pour être recevable ?

*Cela ne peut être qu'à l'arrêt de jeu suivant le dégagement du gardien puisque le jeu n'a pas été arrêté.*

### **QUESTION L5/§1/Q5**

Le capitaine d'une équipe se blesse et sort du terrain pour se faire soigner. L'arbitre, estimant que la sortie est de courte durée, n'impose pas à juste titre la nomination d'un nouveau capitaine. Pendant l'absence de celui-ci, une réserve technique est déposée. Décisions ?

*Il appartient à l'arbitre de faire respecter la procédure de dépôt de la réserve. Dans la mesure où le capitaine blessé peut procéder au dépôt de la réserve, l'arbitre enregistrera la réserve en sa présence.*

*Dans le cas contraire, il demandera à l'équipe concernée de désigner un capitaine pour la circonstance.*

**QUESTION L5/§1/Q6**

Une réserve technique est déposée en 1<sup>ère</sup> période par le capitaine A en présence du capitaine B et de l'arbitre assistant le plus proche. Après le match, la réserve doit être signée par le capitaine A, le capitaine B, l'arbitre et l'arbitre assistant.

Qui doit signer la feuille de match si l'un des capitaines est exclu en seconde période ou après le coup de sifflet final ?  
Même question si le fait se produit en compétition "jeunes" ?

*L'arbitre fera signer les personnes présentes (capitaines, dirigeants, arbitres) au moment du dépôt de la réserve. Toutefois, en cas d'absence de l'une de ces personnes, celles qui les auront remplacées contresigneront la réserve.*

*L'arbitre mentionnera dans son rapport les explications nécessaires permettant de comprendre pourquoi la réserve est signée par des personnes non présentes sur le terrain au moment de son dépôt.*

**QUESTION L5/§1/Q7**

Une équipe de catégorie "jeunes" se déplace uniquement avec un entraîneur licencié majeur. Celui-ci est exclu par l'arbitre avant la rencontre. Le cas échéant, qui peut déposer une réserve technique (ou tout autre type de réserve) ?

*Dans ce contexte particulier, l'entraîneur exclu conservera toutefois ses fonctions administratives et c'est lui qui déposera la réserve.*

## 2° Joueur blessé

---

### QUESTION L5/§2/Q1

**Dans un choc entre un gardien de but et un joueur, les deux sont blessés. Décisions ?**

*Le gardien de but et le joueur de champ pourront être tous les deux soignés sur le terrain.*

*Par conséquent, le joueur de champ, comme le gardien de but, pourra reprendre le jeu immédiatement.*

*Toutefois, si les soins du joueur de champ se prolongent après que le gardien de but est rétabli, l'arbitre fera sortir ce joueur afin de faire reprendre le jeu rapidement.*

### QUESTION L5/§2/Q2

**Sur une action de jeu, deux adversaires se blessent. Le jeu est arrêté. Les soigneurs interviennent et évacuent les joueurs sur une civière. A cet instant, l'entraîneur de l'un des blessés demande à faire entrer un remplaçant à la place de son joueur. Décisions ?**

*Le remplacement est accepté parce que l'obligation d'attendre la reprise du jeu pour revenir sur le terrain ne s'applique qu'au joueur blessé préalablement sorti du terrain.*

*Elle ne concerne en aucun cas son remplaçant qui peut immédiatement rentrer sur le terrain avec l'autorisation de l'arbitre.*

### QUESTION L5/§2/Q3

**Quelle est la procédure à appliquer lorsqu'un joueur refoulé pour saignement demande à revenir sur le terrain ?**

*Le joueur pourra revenir sur le terrain avec l'accord de l'arbitre. Cela peut se faire pendant le déroulement du jeu après que le 4<sup>ème</sup> arbitre ou l'arbitre assistant a vérifié l'arrêt du saignement.*

### QUESTION L5/§2/Q4

**Quelle est la durée maximale d'interruption lorsque la blessure importante d'un joueur nécessite l'intervention de secours extérieurs sur le terrain ?**

*Le délai d'interruption de la partie, prévu pour les cas d'intempéries ou de pannes d'éclairage (45 minutes), ne s'applique pas à cette situation.*

*Le délai est laissé à l'appréciation de l'arbitre qui doit prendre en compte la possibilité ou non de mener la rencontre à son terme.*

### QUESTION L5/§2/Q5

**Juste à la fin du temps additionnel (1<sup>ère</sup> ou Sde période), un joueur commet une faute qui n'est pas sifflée par l'arbitre. La fin de la période est sifflée et l'arbitre se rend compte que le joueur victime de la faute est sérieusement blessé. Décisions et explications ?**

*L'arbitre s'en rend compte alors qu'il est toujours sur le terrain :*

- Exclusion du joueur fautif pour faute grossière.
- Dans le cas où le fautif a déjà quitté le terrain, l'arbitre le rappellera pour lui présenter le carton.

*L'arbitre s'en rend compte une fois rentré aux vestiaires :*

- Exclusion du joueur fautif pour faute grossière.
- Dans ce cas, l'arbitre ne présentera pas le carton mais appellera le fautif ainsi que les deux capitaines pour les informer de sa décision.

*Rapport.*

#### **QUESTION L5/§2/Q6**

À la 75<sup>ème</sup> minute, ballon en jeu, le n°11A se rapproche de son banc, sans sortir du terrain, se plaignant d'une douleur au mollet gauche. Le soigneur, tout en restant dans sa surface technique, lui administre des soins par-dessus la ligne de touche. Au même moment, ce joueur voit le ballon passer proche de lui. Il le récupère et va marquer un but somptueux pour son équipe. Décisions et explications ?

- *Le joueur aurait dû sortir du terrain pour se faire soigner.*
- *Avertissement au n°11A pour comportement antisportif.*
- *But refusé. Coup franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit où le joueur a repris le ballon.*
- *On considère que le comportement de ce joueur relève d'un contournement de la Loi.*

#### **QUESTION L5/§2/Q7**

Que doit faire l'arbitre, dans le cas d'une "mini blessure" où le joueur s'approche de la ligne de touche et se fait administrer "un peu de bombe" ?

Si cela n'a aucune interférence avec le jeu, l'arbitre n'interviendra pas parce que, selon la Loi 5, les décisions arbitrales reposent sur l'opinion de l'arbitre qui décide de prendre les mesures appropriées dans le cadre des Lois du Jeu.

#### **QUESTION L5/§2/Q8**

À la 75<sup>ème</sup> minute, ballon en jeu, le gardien de but de l'équipe A se plaint d'une douleur au mollet gauche. Le soigneur, tout en restant hors du terrain, administre par-dessus la ligne de but des soins au gardien de but qui ne sort pas du terrain. Au même moment l'attaquant n°9B frappe au but. Le ballon se dirige en pleine lucarne. Le gardien de but A se précipite vers son but et arrive à détourner le ballon en corner. Décisions et explications ?

- *Corner.*
- *Le gardien de but pouvant être soigné sur le terrain, l'arbitre ne devra pas lui demander de sortir.*

#### **QUESTION L5/§2/Q9**

Le n°7A est blessé et l'adversaire n°2B est averti suite à la faute qu'il a commise. Alors que le n°7A se fait soigner sur le terrain, il est également nécessaire de soigner le n°2B. Ce dernier pourra-t-il reprendre le jeu dans les mêmes conditions que le n°7A ?

*L'application de la Loi 5 quant à la reprise du jeu immédiate pour le joueur blessé ne concerne que le cas où l'adversaire a été averti.*

*Par conséquent, le fautif n'entre pas dans cette application de la Loi. Le n°2B devra donc quitter le terrain, attendre que le jeu soit repris et, après le signal de l'arbitre, il pourra reprendre part au jeu.*

#### **QUESTION L5/§2/Q10**

Une équipe de catégorie "jeunes" se déplace uniquement avec un entraîneur licencié majeur. Celui-ci est exclu par l'arbitre avant la rencontre. Qui pourra soigner un joueur blessé de son équipe en cas de nécessité ?

*L'arbitre sera dans l'obligation de faire revenir cette personne et de l'autoriser à apporter des soins au joueur blessé.*

### 3° Sanctions disciplinaires

---

#### QUESTION L5/§3/Q1

En seconde période, l'attaquant n°7 de l'équipe A tacle irrégulièrement le n°8 adverse. Ce dernier se relève et donne un coup de pied à son agresseur. Au moment où l'arbitre montre le carton rouge aux deux joueurs, l'assistant est sollicité par l'entraîneur de l'équipe B pour un remplacement. L'arbitre donne son accord pour le remplacement puis note les deux exclusions sur sa carte d'arbitrage. L'assistant procède au remplacement du n°8 par le n°13 et ne se rend pas compte que le n°8 venait d'être exclu. L'arbitre fait reprendre le jeu par un coup franc direct. Quelques instants plus tard, lors d'un nouvel arrêt de jeu, le capitaine de l'équipe A fait remarquer à l'arbitre que l'équipe adverse joue à 11. L'arbitre se rend compte de la situation. Décisions et explications ?

- Annulation du remplacement et refoulement du n°13 sans avertissement (erreur des arbitres).
- Le n°13 pourra remplacer ultérieurement un partenaire.
- Reprise consécutive à l'arrêt.
- Rapport.

#### QUESTION L5/§3/Q2

Un défenseur commet une faute passible d'un avertissement. L'arbitre laisse l'avantage et le ballon revient vers un autre attaquant. Le défenseur précédent commet une faute - sur un second attaquant - passible elle aussi d'un avertissement. Doit-on exclure ce joueur ou simplement lui donner un avertissement pour "l'ensemble de son œuvre" ?

*L'arbitre prendra soin de clairement indiquer qu'il sanctionne, sur le plan disciplinaire, successivement les deux fautes en montrant du bras les deux endroits où elles ont été commises et lèvera le carton jaune deux fois.*

*Ensuite, l'arbitre présentera le carton rouge indiquant l'exclusion.*

#### QUESTION L5/§3/Q4

L'arbitre découvre qu'une équipe est à 12. Il s'avère que le joueur supplémentaire est le capitaine de cette équipe, celle-ci ayant changé une fois de capitaine au cours de match. Le joueur supplémentaire n'était pas le capitaine au début du match. Il a reçu le brassard au cours du match. Décisions et explications ?

*Le joueur supplémentaire recevra un avertissement pour avoir pénétré sans autorisation.*

*Dans le cas d'une équipe comportant un joueur supplémentaire, l'avertissement au capitaine n'apparaît plus dans les textes de Loi.*

#### QUESTION L5/§3/Q5

Un but doit être refusé en application des Lois du Jeu (*ex : but marqué délibérément de la main*) mais l'arbitre ne se rend pas compte de la faute et il siffle la fin de la période. C'est alors que l'arbitre assistant concerné par la phase de jeu l'appelle. Décisions et explications ?

*S'il s'agit de la fin de la 1<sup>ère</sup> période, de la fin du match avant les prolongations ou de la fin de la 1<sup>ère</sup> période des prolongations :*

- L'arbitre peut revenir sur sa décision tant qu'il n'a pas quitté le terrain. But refusé. Avertissement au buteur (CAS).

*S'il s'agit de la fin de la rencontre (sans prolongations ni tirs au but) :*

- L'arbitre ne peut pas revenir sur sa décision même s'il est encore sur le terrain.

*S'il s'agit de la fin de la seconde période des prolongations avec tirs au but à suivre :*

- L'arbitre peut revenir sur sa décision.

### QUESTION L5/§3/Q6

L'équipe A donne le coup d'envoi initial. Au début de la seconde période, cette même équipe donne à nouveau le coup d'envoi. Quelques secondes après (*sans arrêt de jeu entre temps*), l'arbitre donne un carton rouge au n°5B pour avoir annihilé une occasion manifeste de but. À cet instant, le capitaine de l'équipe B souhaite déposer une réserve technique concernant le coup d'envoi qui devait revenir à son équipe. Décisions ?

Même question, si l'exclusion a été donnée pour une faute grossière ?

*Pour une faute grossière ou un acte de brutalité, l'arbitre maintiendra l'exclusion. Mais si le joueur a simplement annihilé une occasion manifeste de but, il ne recevra aucune sanction disciplinaire puisque le but n'aurait pas pu être validé.*

*L'arbitre fera recommencer la seconde période en donnant le coup d'envoi à l'équipe B.*

### QUESTION L5/§3/Q7

Le n° 5A a été averti en 1<sup>ère</sup> période. À la 60<sup>ème</sup> minute, ce n°5A commet une faute passible d'un avertissement sur l'attaquant n°9B qui se dirige vers le but adverse. L'arbitre laisse l'avantage. Le n°9B tire et le ballon est capté par le gardien A. Ce dernier dégage le ballon vers son partenaire n°5A. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Second avertissement au n°5A qui est exclu pour avoir reçu deux avertissements.
- Coup franc indirect à l'endroit où le n°5A interfère dans le jeu.
- La Loi 12, chapitre "avantage" précise qu'en pareil cas, lorsque l'arbitre aura laissé le jeu se dérouler, il sera tenu de l'interrompre si le fautif interfère à nouveau dans le jeu, afin de l'exclure pour un second avertissement. En l'absence d'interférence, au prochain arrêt de jeu, le joueur sera exclu.
- Rapport.

## 4° Questions diverses

---

### QUESTION L5/§7/Q1

**Le capitaine est exclu. Qui doit le remplacer ?**

*L'arbitre demande aux joueurs de l'équipe concernée de désigner un nouveau capitaine.*

*A défaut, l'arbitre désignera de lui-même ce nouveau capitaine.*

### QUESTION L5/§7/Q2

**Un joueur empêche volontairement, de la main, qu'un but soit marqué par l'équipe adverse. L'arbitre, qui a vu la faute, accorde le penalty qui s'impose mais n'arrive pas à identifier le véritable fautif. Décisions et explications ?**

*Dans la Loi 3, le paragraphe "capitaine de l'équipe" précise que celui-ci est, "dans une certaine mesure, responsable du comportement de son équipe". Dans cette situation, l'arbitre doit donc placer le capitaine face à ses responsabilités en lui demandant de désigner le partenaire fautif.*

*Il sera notamment informé qu'en cas de refus d'apporter son aide :*

- *Il sera tout d'abord averti pour comportement antisportif.*
- *S'il persiste à refuser d'apporter son aide, il recevra un second avertissement pour comportement antisportif. Il sera alors exclu pour avoir reçu deux avertissements.*
- *En tout état de cause, l'équipe du joueur fautif ne pourra reprendre le jeu qu'à 10.*
- *Rapport en cas d'exclusion.*

*Il sera fait application de ces mêmes dispositions par l'arbitre lorsque c'est l'arbitre assistant qui voit la faute mais ne peut pas identifier le joueur fautif.*

### QUESTION L5/§7/Q3

**L'arbitre n'arrive pas à identifier le coupable d'un acte de brutalité. Il s'adresse à son capitaine qui refuse de signaler le partenaire fautif. Le capitaine, qui persiste dans son refus, est d'abord averti puis exclu. Avant la reprise du jeu, le fautif se dénonce à l'arbitre. Décisions et explications ?**

*Le jeu n'ayant pas encore repris, l'arbitre exclura le vrai coupable et retirera l'exclusion infligée au capitaine.*

*Par contre, son comportement ne peut pas être totalement "blanchi". L'arbitre maintiendra le 1<sup>er</sup> avertissement pour le comportement antisportif. Ce dernier reprend donc sa place.*



---

Commission Fédérale des Arbitres

*~ Section "Lois du Jeu" ~*

---

Loi 6

*~ Questions / Réponses ~*

Direction Technique de l'Arbitrage

*~ Juillet 2016 ~*

## 1° Interventions des arbitres assistants

---

### QUESTION L6/§1/Q1

L'arbitre assistant autorise, par erreur, un joueur sorti se faire soigner à pénétrer sur le terrain. Décisions ?

*Seul l'arbitre est habilité à autoriser un joueur blessé à revenir sur le terrain. Cependant, compte tenu que cette autorisation a été donnée à tort par l'arbitre assistant, il convient de prendre la décision suivante :*

- *Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.*
- *Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 8.*

### QUESTION L6/§1/Q2

Un défenseur frappe un adversaire dans sa propre surface de réparation alors que le jeu se déroule près de l'autre but. L'arbitre assistant a vu la scène et le signale immédiatement avec le drapeau. L'arbitre ne le voit pas tout de suite et le ballon va en sortie de but avant qu'il ne remarque le signal de son assistant. Décisions ?

- *Exclusion du joueur fautif pour acte de brutalité.*
- *Penalty.*
- *Rapport.*

### QUESTION L6/§1/Q3

Le ballon sort en ligne de touche sur la moitié de terrain où l'arbitre assistant ne se déplace pas. Le point de sortie se situe à quelques mètres de l'arbitre qui avait prolongé sa diagonale à proximité du piquet de coin. L'arbitre indique que le ballon revient à l'équipe attaquante qui effectue la remise en touche. Cette dernière marque un but immédiatement sur le centre qui s'en suit. L'arbitre assistant situé, sur la ligne médiane, était convaincu que le ballon revenait à la défense. Que doit-il faire ?

*L'arbitre assistant, tout à fait sûr de son jugement, doit obligatoirement intervenir pour informer l'arbitre malgré son éloignement du point de sortie.*

*En particulier dans les matchs où l'on utilise des drapeaux à "bips" ou bien le dispositif des oreillettes, il serait particulièrement incompréhensible que l'arbitre assistant ne puisse attirer l'attention de l'arbitre.*

### QUESTION L6/§1/Q4

À la 7<sup>ème</sup> minute de jeu, l'équipe A bénéficie d'un coup de pied de but. Le ballon ne sort pas de la surface de réparation. Il est joué par un défenseur alors qu'un adversaire se trouve à proximité. L'assistant concerné lève le drapeau mais l'arbitre ne le voit pas. Le jeu repart dans le camp adverse avec l'équipe A à l'attaque. Au bout de 5 secondes, l'assistant décide de baisser le drapeau et de se remettre rapidement à la hauteur de l'avant-dernier défenseur. A-t-il adopté la bonne conduite ou aurait-il dû rester statique avec le drapeau levé ? Si oui, jusqu'à quand ?

*Tant que le ballon n'est pas hors du jeu (sortie naturelle du jeu ou coup de sifflet de l'arbitre suite à une faute commise), l'assistant doit rester avec le drapeau levé.*

*Si l'arbitre s'aperçoit de la signalisation lors du 1<sup>er</sup> arrêt de jeu, il doit consulter son assistant. Le jeu sera repris par le coup de pied de but initial.*

*Si le jeu reprend sans que l'arbitre n'ait vu son assistant, ce dernier baissera le drapeau et se replacera puisqu'il n'est plus alors possible de revenir au coup de pied de but.*



---

Commission Fédérale des Arbitres

*~ Section "Lois du Jeu" ~*

---

Loi 7

*~ Questions / Réponses ~*

Direction Technique de l'Arbitrage

*~ Juillet 2016 ~*

## **1° Temps additionnel**

---

### **QUESTION L7/§1/Q1**

Dans le cas où le temps additionnel (2, 3 minutes ou plus) a été affiché et porté à la connaissance des bancs de touche et du public, il peut se produire des arrêts de jeu à l'occasion des situations suivantes :

- Une ou l'autre des équipes, voire les deux équipes, procèdent à des remplacements réglementaires,
- Des soins sont prodigués à un gardien de but sur le terrain,
- Des soins avec évacuation d'un joueur blessé.

Dans l'une ou l'autre de ces situations, l'arbitre doit-il tenir compte du temps perdu durant la période du temps additionnel ? Dans ce cas, Le 4<sup>ème</sup> arbitre doit-il montrer à nouveau le panneau indiquant le nouveau temps additionnel ?

*L'arbitre doit effectivement tenir compte du temps perdu lors des arrêts de jeu pour cause de remplacement, blessures ou autres motifs.*

*Le 4<sup>ème</sup> arbitre ne doit pas montrer une seconde fois le temps de récupération des arrêts de jeu parce que les minutes indiquées initialement correspondent à une durée minimale.*

### **QUESTION L7/§1/Q2**

Quel temps additionnel l'arbitre doit-il décompter lorsque deux changements (ou plus) sont effectués lors du même arrêt de jeu ?

*Le décompte du temps est laissé à l'appréciation de l'arbitre mais il ne peut en aucun cas être inférieur à 30 secondes.*



---

Commission Fédérale des Arbitres

*~ Section "Lois du Jeu" ~*

---

Loi 8

*~ Questions / Réponses ~*

Direction Technique de l'Arbitrage

*~ Juillet 2016 ~*

## **1° Tirage au sort**

---

### **QUESTION L8/§1/Q1**

La Loi 8 précise que le choix des camps est déterminé par un tirage au sort effectué au moyen d'une pièce de monnaie. Bien que la Loi ne le précise pas formellement, il est d'usage que le tirage au sort s'effectue sur le terrain de jeu en présence des deux capitaines.

Situation exposée :

Un club évoluant en Championnat Professionnel, ayant été confronté à des difficultés climatiques (*terrain totalement ou partiellement gelé*), a suggéré que, dans des conditions semblables, un arbitre soit autorisé à procéder au tirage au sort pour le choix du camp bien avant l'heure du coup d'envoi officiel (*au moment de l'échauffement des équipes, par exemple*).

*La Loi 8 ne précise effectivement pas le lieu du tirage au sort. La procédure pourrait en effet, sous certaines conditions mentionnées dans le règlement de la compétition, se dérouler en un autre endroit que le rond central immédiatement avant le coup d'envoi, et donc de l'échauffement, comme il est ici proposé.*

## 2° Questions diverses

---

### QUESTION L8/§2/Q1

L'arbitre donne le signal du coup d'envoi. Qu'entend-on par signal ? Est-ce le coup de sifflet ou un autre signal (*geste de la main, voix*) sachant que désormais un but peut être marqué directement sur coup d'envoi ?

*Bien que dans aucune loi ne soit spécifié la nature du signal donné par l'arbitre, il est prescrit aux arbitres que les coups d'envoi et coups de pied de réparation doivent donner lieu à un signal sonore (sifflet).*

*Par contre, l'arbitre utilisera le signal du geste et/ou de la voix lors d'une rentrée de touche, par exemple.*

### QUESTION L8/§2/Q2

Après 17 secondes de jeu du coup d'envoi de la 2<sup>ème</sup> période, l'arbitre se rend compte que le gardien d'une équipe se présente au bord du terrain pour reprendre sa place dans les buts. Décisions ?

*Attendu qu'il s'agit du gardien de but, conformément à la Loi 3 paragraphe 1 :*

- Arrêt du jeu.
- Coup d'envoi à recommencer.

### QUESTION L8/§2/Q3

Après un but, l'équipe A a donné le coup d'envoi par le n° 10. Le ballon est en jeu, le n° 9 placé dans le rond central, voyant le gardien de l'équipe B avancé, shoote au but et marque. C'est alors que le capitaine de l'équipe B, qui vient d'encaisser le but, fait remarquer à l'arbitre qu'un de ses coéquipiers était resté à 20 ou 30 mètres dans le camp A au moment du coup d'envoi. Il lui dépose une réserve technique. Quelle sera la décision de l'arbitre ?

*L'arbitre, reconnaissant le fait immédiatement, appliquera les dispositions prévues par la loi 8 stipulant que lors d'un coup d'envoi, tous les joueurs doivent se trouver dans leur propre moitié de terrain et qu'en cas d'infraction à cette procédure, celui-ci doit être recommencé.*

*En conséquence, l'arbitre décidera :*

- But refusé.
- Coup d'envoi à recommencer.



---

Commission Fédérale des Arbitres

*~ Section "Lois du Jeu" ~*

---

Loi 9

*~ Questions / Réponses ~*

Direction Technique de l'Arbitrage

*~ Juillet 2016 ~*

Il n'y a pas de Questions / Réponses pour cette Loi.



---

Commission Fédérale des Arbitres

*~ Section "Lois du Jeu" ~*

---

Loi 10

*~ Questions / Réponses ~*

Direction Technique de l'Arbitrage

*~ Juillet 2016 ~*

## **1° Epreuve des tirs au but – Égalisation du nombre de joueurs**

---

### **QUESTION L10/TAB/§1/Q1**

Lors de l'épreuve des tirs au but, la Loi dit qu'il faut rendre égal le nombre de tireurs avant l'épreuve. Un joueur se blesse au moment du tir, ce qui l'oblige à quitter le terrain. Décisions et explications ?

*L'équipe qui se trouve en supériorité numérique à cet instant devra informer l'arbitre du nom et du numéro du joueur qui sera retiré de la liste des tireurs.*

*Le joueur blessé ne pourra plus revenir et participer à la fin de l'épreuve.*

### **QUESTION L10/TAB/§1/Q2**

Épreuve des tirs au but. Les deux équipes comportent 8 joueurs chacune et sont à 7 tirs à 7. Le n°10, 8<sup>ème</sup> joueur de l'équipe, botte et manque son tir. Il se blesse et ne peut poursuivre l'épreuve. Le n°5B, 8<sup>ème</sup> joueur de l'équipe adverse, doit-il tirer ? Explications.

- *Le joueur blessé doit être évacué du terrain pour recevoir les soins nécessaires.*
- *Le 8<sup>ème</sup> joueur de l'équipe B doit tirer.*
  - *Le n°5B marque : fin de l'épreuve.*
  - *Le n°5B manque son tir : le capitaine de l'équipe B doit informer l'arbitre du nom et du numéro du joueur qui est retiré des joueurs qui vont continuer l'épreuve. Poursuite de l'épreuve à 7 joueurs contre 7.*

### **QUESTION L10/TAB/§1/Q3**

A l'issue des prolongations ou pendant l'épreuve des tirs au but, un joueur quitte le terrain et ne revient pas, tout en n'étant pas blessé. Décisions ?

*L'épreuve des tirs au but ne doit pas être retardée par un joueur ayant quitté le terrain. Le tir du joueur sera considéré comme raté si le joueur ne revient pas à temps pour exécuter le dernier tir.*

### **QUESTION L10/TAB/§1/Q4**

A l'issue des prolongations, 1, 2 ou même 3 joueurs accompagnés de leur entraîneur ou du médecin font constater à l'arbitre qu'ils ne sont plus aptes à participer à l'épreuve des tirs au but en raison de blessures qui n'ont pas été détectées ou constatées pendant le match.

L'arbitre doit-il obliger ces joueurs à effectuer le tir ou peut-il, après consultations, autoriser les joueurs en question à s'abstenir de tirer ?

*L'arbitre n'obligera pas les joueurs blessés à participer à l'épreuve mais il demandera à l'équipe adverse d'égaliser son nombre de joueurs. En effet il n'y a pas de nombre minimal de joueurs imposé pour l'épreuve des tirs au but.*

### **QUESTION L10/TAB/§1/Q5**

L'équipe A termine la rencontre à 10. Avant le début de l'épreuve des tirs aux buts, l'arbitre demande au capitaine B d'égaliser le nombre de joueurs pour son équipe. Cela fait, avant que l'épreuve ne débute, un joueur de l'équipe B participant à l'épreuve (*autre que celui retiré de la procédure*) est exclu par l'arbitre pour fait disciplinaire. Décisions ?

*L'arbitre demandera au capitaine de l'équipe A de retirer à son tour un joueur. L'épreuve débute avec 9 joueurs dans chaque équipe.*

## **2° Epreuve des tirs au but – Tireur refusant d'exécuter son tir**

---

### **QUESTION L10/TAB/§2/Q1**

**Un joueur habilité et prévu pour le botté d'un tir au but s'y refuse. Décisions ?**

- a. *Il doit regagner le rond central pour être échangé avec un autre joueur de son équipe qui tirera à sa place.*
- b. *Si tous les joueurs habilités de cette équipe ont déjà participé, ce joueur doit obligatoirement tirer.*

*S'il refuse, il sera sanctionné d'un avertissement pour désapprobation des décisions de l'arbitre. S'il persiste, il sera exclu (second avertissement pour le même motif) et son tir sera comptabilisé comme raté.*

### **3° Epreuve des tirs au but – Ballon défectueux**

---

#### **QUESTION L10/TAB/§3/Q1**

Lors de l'épreuve des tirs au but, le ballon devient défectueux après le botté mais avant de toucher un montant ou le gardien de but et sans avoir franchi la ligne de but. Décisions ?

- *Arrêt du jeu.*
- *Remplacement du ballon défectueux par un nouveau ballon.*
- *Tir au but à recommencer.*

#### **QUESTION L10/TAB/§3/Q2**

Lors de l'épreuve des tirs au but, le premier tir au but est exécuté correctement par le n°5A. Pendant la trajectoire, le ballon éclate et finit au fond des buts. Décisions ?

- *But refusé.*
- *Remplacement du ballon défectueux par un nouveau ballon.*
- *Tir au but à recommencer.*

#### **QUESTION L10/TAB/§3/Q3**

Lors de l'épreuve des tirs au but, le ballon devient défectueux après le botté et après avoir touché un montant ou le gardien de but sans avoir franchi la ligne de but. Décisions ?

- *Arrêt du jeu.*
- *Remplacement du ballon défectueux par un nouveau ballon.*
- *Tir comptabilisé comme raté.*

#### **QUESTION L10/TAB/§3/Q4**

Lors de l'épreuve des tirs au but, l'équipe B est menée 3 buts à 2. Le n°8B s'élance pour le 5<sup>ème</sup> tir décisif de son équipe. Celui-ci est exécuté correctement et le ballon frappe le montant, éclate puis pénètre dans le but. Décisions et explications ?

- *But refusé.*
- *Fin de l'épreuve.*
- *Le tir au but est considéré comme raté dès que le ballon a éclaté sur le montant.*

## **4° Epreuve des tirs au but – Remplaçant prenant la place du gardien de but**

---

### **QUESTION L10/TAB/§4/Q1**

Épreuve des tirs au but. Le gardien de but de l'équipe A se blesse en plongeant à l'occasion du 6<sup>ème</sup> tir. Il est remplacé par un remplaçant inscrit. Le gardien remplaçant peut-il effectuer le 7<sup>ème</sup> tir au but de son équipe ?

*Oui.*

### **QUESTION L10/TAB/§4/Q2**

L'équipe B utilise son 11<sup>ème</sup> joueur qui marque. Cette équipe mène alors par 9 tirs à 8. Le dernier joueur de l'équipe B devant tirer au but est le gardien. Au moment où il s'élançait, il se blesse sérieusement et se trouve dans l'incapacité de tirer. Le capitaine demande à l'arbitre d'utiliser un remplaçant n'ayant pas pris part au jeu. Décisions ?

*Sous réserve que l'équipe A n'a pas épuisé le nombre maximum de remplacements autorisés, l'arbitre acceptera que l'équipe A utilise son remplaçant.*

### **QUESTION L10/TAB/§4/Q3**

Lors d'une rencontre de Coupe, les deux équipes terminent les prolongations sur le score de 0 à 0. Une épreuve des tirs au but est nécessaire pour déterminer le vainqueur. Suite à l'exclusion de son n°7, l'équipe A est composée de 10 joueurs alors que l'équipe B est au complet. Le capitaine de l'équipe B informe l'arbitre que le n°2B est retiré de la liste des tireurs. Pendant l'épreuve, après le 2<sup>ème</sup> tir, le gardien de l'équipe B se blesse et est obligé de quitter le terrain. Décisions et Explications ?

- *L'équipe B a épuisé le nombre maximum de remplacements autorisés :*
  - *Il n'est pas possible de faire revenir le joueur n°2B qui a été retiré de l'épreuve. Un des joueurs, présent sur le terrain, doit prendre la place du gardien de but.*
  - *L'arbitre demandera au capitaine de l'équipe A le nom et le numéro du joueur de son équipe qui sera retiré de la liste des tireurs.*
  - *L'épreuve se poursuivra avec 9 joueurs dans chaque équipe.*
  
- *L'équipe B n'a pas épuisé le nombre maximum de remplacements autorisés :*
  - *Il est possible de faire revenir le joueur n°2B qui a été retiré de la liste des tireurs.*
  - *Le capitaine peut aussi décider d'utiliser un remplaçant.*
  - *L'équipe A ne retirera donc pas un de ses joueurs de la liste de ses tireurs.*
  - *L'épreuve se poursuivra avec 10 joueurs dans chaque équipe.*

## **5° Epreuve des tirs au but – Blessure d'un joueur autre que le gardien**

---

### **QUESTION L10/TAB/§5/Q1**

Un joueur blessé avant la fin des prolongations sort pour se faire soigner. L'arbitre met un terme aux prolongations avant que celui-ci ne sollicite l'autorisation de rentrer. Avant le début des tirs, sa blessure n'était pas grave, il demande à participer à la séance. Décisions et explications ?

*Le joueur blessé peut participer à l'épreuve des tirs au but.*

*La notion de présence sur le terrain s'étend aux joueurs blessés, sortis momentanément du terrain pour se faire soigner.*

### **QUESTION L10/TAB/§5/Q2**

Le n°6A, blessé, se fait soigner en dehors du terrain alors que l'arbitre siffle la fin des prolongations. Alors que l'épreuve des tirs au but va commencer, le joueur est toujours en train de se faire soigner. Décisions ?

*L'arbitre demandera au capitaine de l'équipe A si son n°6 participe ou non à l'épreuve.*

- *Le n°6A n'est pas en état physique de participer à l'épreuve :*
  - *Le capitaine B donnera le nom et le numéro de son joueur qui sera retiré de la liste des tireurs.*
  - *Chaque équipe débutera l'épreuve avec 10 joueurs.*
  
- *Le capitaine A souhaite que son n°6 participe à l'épreuve :*
  - *L'équipe B ne réduira pas son nombre de tireur.*
  - *L'épreuve débutera à 11 contre 11 même si le n°6A n'est pas présent dans le rond central au début de l'épreuve.*
  - *L'arbitre informe le capitaine A que si le joueur n°6A ne revient pas à temps pour exécuter son tir (11<sup>ème</sup>), il sera considéré comme raté.*
  - *Si, avant le dernier tir des deux équipes, le capitaine A informe l'arbitre que le n°6A ne pourra pas participer à l'épreuve, on procédera alors à l'égalisation du nombre de tireurs.*

## **6° Epreuve des tirs au but – Tricherie du tireur**

---

### **QUESTION L10/TAB/§6/Q1**

Épreuve des tirs au but. L'équipe visiteuse mène par 10 buts à 9. Tous les joueurs, sauf un, ont tiré. Le 11<sup>ème</sup> joueur de l'équipe locale exécute le dernier tir, use d'une feinte illégale et marque le but. Décisions ?

- *But refusé.*
- *Avertissement au tireur pour comportement antisportif.*
- *Tir au but considéré comme raté.*
- *Fin de l'épreuve.*

### **QUESTION L10/TAB/§6/Q2**

Lors de l'épreuve des tirs au but, dix joueurs de chaque équipe ont déjà participé. Le 11<sup>ème</sup> joueur de l'équipe A s'élançait à son tour, commet une feinte illégale lors de son tir et marque le but. Le joueur, mécontent de la décision de l'arbitre, retourne dans le rond central. Décisions et explications ?

- *But refusé.*
- *Avertissement au joueur pour comportement antisportif.*
- *Tir comptabilisé comme raté.*
- *Poursuite de l'épreuve par le 11<sup>ème</sup> tireur de l'équipe B.*

### **QUESTION L10/TAB/§6/Q3**

Épreuve des tirs au but. Le tireur botte le ballon avant le coup de sifflet de l'arbitre. Quel que soit le résultat du tir, ce dernier est à recommencer. Le tireur s'y refuse. Décisions ?

- *L'arbitre met le joueur en demeure de tirer.*
- *Si celui-ci refuse : avertissement pour désapprobation des décisions de l'arbitre. S'il persiste, il est alors exclu après avoir reçu un 2<sup>ème</sup> avertissement.*
- *Le tir au but est à recommencer soit par le même joueur soit par un de ses coéquipiers habilité et n'ayant pas encore participé à l'épreuve.*
- *Si le joueur est le dernier tireur de son équipe, son tir est considéré comme raté*
- *Rapport en cas d'exclusion.*

### **QUESTION L10/TAB/§6/Q4**

Lors de l'épreuve des tirs au but, un joueur botte le ballon en arrière ou latéralement. Décisions ?

- *Le tir est considéré comme raté.*

### **QUESTION L10/TAB/§6/Q5**

Épreuve des tirs au but. Le joueur tire sans le signal de l'arbitre. Décisions ?

- *Tir au but à recommencer.*

## **7° Epreuve des tirs au but interrompue**

---

### **QUESTION L10/TAB/§7/Q1**

**Lors d'un match de Coupe de France, l'épreuve des tirs au but, par suite d'une panne d'éclairage, ne peut avoir lieu.  
Décisions ?**

*L'arbitre fera un rapport à la commission compétente qui statuera.*

## 8° Questions diverses

---

### QUESTION L10/TAB/§8/Q1

À la fin des prolongations, tous les joueurs ayant terminé le match doivent rester sur le terrain et se trouver dans le rond central pour l'exécution des tirs au but. Que doivent précisément faire les joueurs retirés de cette procédure ? Sont-ils autorisés à rester dans le rond central ?

*L'accès à l'aire de jeu n'est autorisé qu'aux joueurs appelés à participer à l'épreuve des tirs au but.*

*Dans ces conditions, les joueurs retirés de la procédure pour égaliser le nombre de joueurs des équipes en présence ne peuvent être autorisés à rester dans le rond central. Ils seront situés dans la surface technique.*



---

Commission Fédérale des Arbitres

*~ Section "Lois du Jeu" ~*

---

Loi 11

*~ Questions / Réponses ~*

Direction Technique de l'Arbitrage

*~ Juillet 2016 ~*

## 1° Position de hors-jeu

---

### QUESTION L11/§1/Q1

Quelles sont les parties du corps que l'arbitre assistant doit prendre en compte avant de signaler un joueur en position de hors-jeu ?

- *N'importe quelle partie de la tête, du corps ou des pieds de l'attaquant doit être pris en compte.*
- *Par contre, les mains et les bras des défenseurs et des attaquants, y compris les gardiens de but, ne sont pas pris en compte.*

### QUESTION L11/§1/Q2 :

Un attaquant, en position de hors-jeu, fait un appel de balle et revient jouer le ballon dans son camp. Décisions et explications ?

- *Arrêt du jeu.*
- *La remise en jeu sera exécutée à l'endroit où l'attaquant a touché le ballon dans son propre camp.*
- *Coup franc indirect pour l'équipe adverse.*

### QUESTION L11/§1/Q3

Un joueur déborde sur le côté gauche du terrain et centre vers le point de réparation. Il est emporté par son élan et sort du terrain. Au point de réparation, le ballon est repris par un partenaire alors que le gardien de but et un défenseur se trouvent sur la ligne de but. Le ballon est repoussé par le gardien de but vers le joueur qui avait centré et qui revient à ce moment-là sur le terrain. Ce joueur reprend le ballon et marque. Décisions et explications ?

- *But accordé.*
- *Le joueur qui a centré est considéré comme faisant toujours partie du jeu et il ne peut être hors-jeu du fait de la présence du gardien de but et du défenseur sur la ligne de but.*
- *Coup d'envoi.*

### QUESTION L11/§1/Q4

Corner pour l'équipe A. L'arbitre donne le signal et le tir est exécuté. Le n°9A entre alors dans la zone délimitée par les filets en passant derrière le gardien de but puis revient sur le terrain. Surpris, le gardien de but n'a pas bougé. Le joueur n°9A, à 2 mètres du but, détourne de la tête le ballon qui franchit la ligne de but. Décisions et explications ?

- *But refusé.*
- *Le n°9A doit être averti pour être revenu sur le terrain sans autorisation parce qu'il revient depuis l'extérieur du terrain pour jouer le ballon et tromper l'équipe adverse.*
- *Coup franc indirect pour l'équipe adverse en un point quelconque de sa surface de but.*

### QUESTION L11/§1/Q5

Corner pour l'équipe A. Le n°9A se croit en position de hors-jeu et se réfugie dans les filets. Le ballon est repris de la tête par un de ses partenaires qui bat le gardien de but adverse. Décisions et explications en fonction du comportement du n°9A ?

- *Le n°9A demeure immobile dans le but au moment où le ballon franchit la ligne de but :*
  - *But accordé. Coup d'envoi.*
- *Le n°9A distrait un adversaire :*
  - *But refusé.*
  - *Avertissement au n°9A pour comportement antisportif.*
  - *L'IFAB précise (Loi 11 / §4 / Alinéa 4) : "Si un joueur de l'équipe qui attaque demeure immobile... sauf si le joueur commet une infraction de hors-jeu ou une infraction selon la Loi 12..."*
  - *Coup franc indirect ou direct pour la défense, selon la faute, à un point quelconque de la surface de but.*

## **2° Position de hors-jeu et ballon touché par un défenseur**

---

### **QUESTION L11/§2/Q1**

Le n°8A botte le ballon en direction de son partenaire n°10, en position de hors-jeu sur la gauche de la surface de réparation. Un défenseur, en tentant de contrer le ballon, détourne volontairement celui-ci de la tête vers le n°7A, situé sur la droite de la surface de réparation. Ce n°7A était, lui aussi, en position de hors-jeu au moment où le ballon a été botté. Le ballon lui parvient. Décisions et explications ?

- *L'arbitre assistant ne doit pas lever le drapeau.*
- *Il s'agit d'un jeu délibéré de la part du défenseur qui remet ainsi l'attaquant en jeu.*

### **QUESTION L11/§2/Q2**

Le n°6B botte le ballon en direction de son partenaire n°8B, en position de hors-jeu sur la gauche de la surface de réparation. Le ballon rebondit sur un défenseur situé sur la trajectoire et parvient au n°8B. Décisions et explications ?

- *Arrêt du jeu.*
- *Le défenseur n'a, à aucun moment, cherché à toucher le ballon. Le contact entre ce défenseur et le ballon est totalement fortuit.*
- *Coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le n°8B au moment de l'infraction.*

### **QUESTION L11/§2/Q3**

Un attaquant botte le ballon qui s'élève vers la surface de réparation adverse. Un défenseur s'élance pour le disputer de la tête et le dégager. Il manque son geste et dévie le ballon vers un autre attaquant, en position de hors-jeu lors du botté, qui n'allait pas au duel. Décisions et explications ?

- *Laisser jouer.*
- *Le défenseur a manqué un geste technique par sa propre maladresse sans que cela ne soit dû à la position du ballon ni à la présence d'un adversaire.*

### **QUESTION L11/§2/Q4**

Un défenseur effectue un tacle régulier sur le ballon qui était jusqu'alors en possession d'un attaquant. Sur ce tacle, le ballon parvient directement à un partenaire de l'attaquant en position de hors-jeu au moment du tacle. Décisions ?

*Le joueur attaquant qui reçoit le ballon ne doit pas être sanctionné hors-jeu, le ballon lui parvenant d'un adversaire.*

*L'arbitre assistant ne lèvera pas le drapeau et l'arbitre laissera le jeu se dérouler.*

### **QUESTION L11/§2/Q5**

Le ballon est adressé par l'attaquant n°9A vers son partenaire n°11 en position de hors-jeu alors que le n°8A est en position de hors-jeu non sanctionnable. Le ballon est intercepté par un défenseur. C'est alors que le n°8A vient disputer le ballon au défenseur. Décisions et explications ?

- *Arrêt du jeu.*
- *L'arbitre assistant doit signaler le hors-jeu du n°8A au moment où ce dernier vient disputer le ballon au défenseur.*
- *Coup franc indirect au profit de la défense à l'endroit où l'attaquant vient disputer le ballon.*

### **3° Hors-jeu avec faute commise au préalable**

---

#### **QUESTION L11/§3/Q1**

Le n°10 de l'équipe A est en position de hors-jeu. Un partenaire lui envoie le ballon. La situation est telle que le n°10 A va être sanctionné si le ballon lui parvient. Toutefois, pendant la trajectoire du ballon, le n°4B manie délibérément le ballon (*ou frappe un adversaire*) avant que le n°10A soit réellement en situation d'être sanctionné. Décisions et explications ?

- *Arrêt du jeu.*
- *Sanction disciplinaire au n°4B en fonction de la gravité de la faute.*
- *Le joueur en position de hors-jeu ne peut être sanctionné qu'à partir du moment où il joue ou touche le ballon.*
- *Coup franc direct pour l'équipe A ou penalty.*
- *Rapport en cas d'exclusion.*

## 4° Hors-jeu signalé et avantage

---

### QUESTION L11/§4/Q1

Quelles seront l'attitude et la décision à prendre dans le cas d'un hors-jeu signalé par l'arbitre assistant alors que l'arbitre, désirant laisser l'avantage, demande à son assesseur de baisser son drapeau ?

*L'avantage s'applique également pour le hors-jeu.*

*Lorsque l'arbitre assistant lève son drapeau, l'arbitre signifie l'avantage. L'arbitre assistant doit, alors, baisser son drapeau et reprendre la position préconisée à la hauteur de l'avant-dernier défenseur.*

*Si l'avantage ne se réalise pas dans le délai des 2 à 3 secondes, l'arbitre peut revenir sur sa décision et sanctionner le hors-jeu préalable et cela malgré le fait que l'assistant n'indique plus, à ce moment précis, ce hors-jeu.*

### QUESTION L11/§4/Q2

Sur un long ballon en profondeur, un attaquant nettement en position de hors-jeu se lance puis se ravise car il se trouve à 30 mètres du gardien de but. Il se rend compte de son incapacité à pouvoir jouer le ballon. L'arbitre assistant a levé le drapeau mais l'arbitre le fait baisser. Le ballon, arrivé devant le gardien, fait un faux rebond et finit au fond des filets. Décisions et explications ?

- *But accordé.*
- *L'arbitre assistant n'aurait pas dû lever le drapeau mais attendre que l'attaquant soit en situation de récupérer le ballon.*
- *L'arbitre a eu raison de ne pas sanctionner le hors-jeu car le faux rebond n'est en rien consécutif à une quelconque influence de la position de hors-jeu.*
- *Coup d'envoi.*

### QUESTION L11/§4/Q3

Un ballon est envoyé en profondeur sur un attaquant signalé en position de hors-jeu. L'arbitre, voyant que le gardien a largement le temps et le moyen de se saisir du ballon, crie "*Jouez avantage !*" et fait baisser le drapeau. Quelles sont les décisions à prendre dans les cas suivants :

- a) Le gardien, sans contrôle, renvoie le ballon sur l'attaquant qui marque.*
  - b) Le ballon rebondit accidentellement sur le gardien et est repris par l'attaquant qui marque.*
  - c) Le gardien se loupe complètement dans son renvoi (mauvais geste technique) et que le ballon rentre dans le but.*
  - d) Le ballon rebondit sur le poteau et est repris par l'attaquant qui marque.*
- a) But accordé. Coup d'envoi.*
  - b) But refusé. Coup franc indirect consécutif au hors-jeu au moment où l'attaquant touche le ballon.*
  - c) But accordé. Coup d'envoi.*
  - d) But refusé. L'attaquant a tiré avantage de sa position. Coup franc indirect consécutif au hors-jeu au moment où l'attaquant touche le ballon.*

## 5° Question diverse

---

### QUESTION L11/§5/Q1

Lors d'une action de jeu, le n°8A botte le ballon pour son partenaire n°11A en position de hors-jeu. Le ballon éclate pendant la trajectoire. Décisions et explications ?

- *Arrêt du jeu.*
- *Changement de ballon.*
- *Le joueur en position de hors-jeu ne peut être sanctionné qu'à partir du moment où il joue ou touche le ballon.*
- *Dans tous les cas, balle à terre à l'endroit où le ballon a éclaté, sous réserve de la procédure de la Loi 8.*



---

Commission Fédérale des Arbitres

*~ Section "Lois du Jeu" ~*

---

Loi 12

*~ Questions / Réponses ~*

Direction Technique de l'Arbitrage

*~ Juillet 2016 ~*

## **1° Fautes en même temps**

---

### **QUESTION L12/§1/Q1**

Dans le cadre de fautes commises en même temps, comment l'arbitre doit apprécier la gravité de la faute afin de déterminer la reprise du jeu ?

L'IFAB a répondu à la Section :

*"Il est attendu des arbitres qu'ils fassent preuve de pertinence lors de telles situations. En conséquence, il n'est pas possible de fournir une réponse définitive au regard de « cracher » ou de « frapper ». L'appréciation des faits peut varier d'une situation à l'autre (exemples : est-ce que le crachat a atteint ou pas l'adversaire ? Quelle a été la force ou l'impact du coup de poing ? Etc)*

### **QUESTION L12/§1/Q2**

Quelle est la décision à prendre lorsque deux fautes sont commises simultanément par deux joueurs de la même équipe ?

*L'arbitre doit sanctionner la faute la plus grave. Peu importe le nombre de joueurs ou à quelle équipe ils appartiennent.*

### **QUESTION L12/§1/Q3**

Quelle est la décision à prendre lorsque deux fautes sont commises simultanément par le même joueur ?

*L'arbitre doit sanctionner la faute la plus grave.*

### **QUESTION L12/§1/Q4**

Corner effectué par le n°7 de l'équipe A. Le ballon heurte la barre transversale, revient vers le n°7 qui marque mais, au moment où il reprend le ballon, le libéro adverse, situé sur la ligne de but, donne un coup de poing à un adversaire. Ce dernier, dans l'action, avait pénétré dans les filets. Décisions et explications ?

- *But refusé.*
- *Exclusion du libéro pour acte de brutalité.*
- *Le libéro quitte le terrain dans le cadre d'une action et commet une faute sur un adversaire. La faute étant commise sur une partie de la ligne de but délimitant la surface de réparation.*
- *Penalty pour l'équipe A sanctionnant la faute la plus grave.*
- *Rapport.*

### **QUESTION L12/§1/Q5**

Coup franc en faveur de l'équipe A à l'intérieur de la surface de réparation adverse. Le joueur lève le ballon du pied à une hauteur de 1,50 m et, d'un coup de tête, lobe le mur au moment même où un défenseur B frappe un adversaire A situé à l'extérieur du terrain et qui recevait des soins. Le ballon termine sa course au fond des filets. Décisions ?

- *But refusé.*
- *Exclusion du défenseur pour acte de brutalité.*
- *Coup franc indirect pour l'équipe A à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*
- *Rapport.*

### **QUESTION L12/§1/Q6**

Ballon en jeu, un joueur de l'équipe A crache sur un partenaire. Au même moment, un adversaire B frappe un joueur A qui se met à saigner. Décisions et explications ?

- *Arrêt du jeu.*
- *Exclusion des deux joueurs pour crachat sur partenaire et pour acte de brutalité sur un adversaire.*
- *Ici, le coup de poing est plus important que le crachat.*
- *Coup franc direct ou penalty pour l'équipe A.*
- *Rapport.*

## **2° Fautes du gardien de but ou fautes contre lui**

---

### **QUESTION L12/§2/Q1 :**

**Le gardien de but de l'équipe A, dans sa surface de réparation, tenant un protège-tibia à la main, détourne le ballon en corner. Décisions et explications ?**

- *Il faut considérer le protège-tibia comme une extension de la main du gardien.*
- *Avertissement au gardien pour comportement antisportif (tenue du protège tibia).*
- *Coup franc indirect contre l'équipe A à l'endroit où se situait le gardien, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*

### **QUESTION L12/§2/Q2**

**Le gardien de but de l'équipe A, dans sa surface de réparation, tenant un protège tibia à la main, détourne le ballon dans son but. Décisions et explications ?**

- *But accordé.*
- *Il faut considérer le protège-tibia comme une extension de la main du gardien.*
- *Avertissement au gardien pour comportement antisportif.*
- *Coup d'envoi.*

### **QUESTION L12/§2/Q3**

**Un gardien de but, à l'aide du ballon qu'il tient en mains, repousse violemment, en dehors de sa surface de réparation, un attaquant qui faisait intentionnellement obstacle à son évolution et l'empêchait de dégager. L'attaquant tombe au sol et se blesse. Décisions ?**

- *Arrêt du jeu.*
- *Exclusion du gardien de but pour acte de brutalité.*
- *Nomination d'un nouveau gardien de but.*
- *Obstacle sans contact :*
  - *Coup franc indirect pour l'équipe défendante à l'endroit de la faute.*
- *Obstacle avec contact :*
  - *Coup franc direct pour l'équipe défendante à l'endroit de la faute.*
- *Rapport*

### **QUESTION L12/§2/Q4**

**Un gardien de but, en possession du ballon, le fait rebondir au sol avant de le dégager. À ce moment-là, un attaquant le lui subtilise pour marquer un but. Décisions et explications ?**

- *But refusé.*
- *Un gardien de but est considéré comme en possession du ballon en mains quand "il fait rebondir le ballon sur le sol ou le lance en l'air". Un adversaire ne peut donc pas le lui disputer.*
- *Coup franc indirect pour l'équipe défendante à l'endroit où l'attaquant a touché le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*

### **QUESTION L12/§2/Q5**

**Un gardien de but, tenant le ballon en mains, le fait rouler au sol pour le dégager. À ce moment-là, un attaquant le lui subtilise pour marquer un but. Décisions et explications ?**

- *But accordé.*
- *Le gardien n'est plus considéré comme en possession du ballon, l'attaquant peut donc librement le jouer.*
- *Coup d'envoi.*

### **QUESTION L12/§2/Q6**

**Sur un tir anodin d'un attaquant, le gardien de but adverse, dans sa propre surface de réparation, repousse le ballon avec les mains devant lui et le reprend immédiatement en mains alors qu'un attaquant tentait de le lui disputer. Décisions et explications ?**

- *Un gardien de but est considéré comme en possession du ballon en mains quand "le ballon entre en contact avec une partie quelconque des mains ou des bras, sauf si le ballon rebondit accidentellement sur lui ou qu'il a réalisé un arrêt".*
- *Coup franc indirect accordé pour l'équipe adverse à l'endroit où le gardien de but a repris le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*

### **QUESTION L12/§2/Q7**

**Quelle attitude doit adopter l'arbitre lorsqu'un gardien de but est chargé par un adversaire ?**

*Le gardien de but est un joueur comme un autre et à ce titre il peut être chargé loyalement.*

*Un adversaire ne peut pas, par contre, disputer le ballon lorsqu'il est en possession du gardien de but en mains, c'est-à-dire quand :*

- *Le ballon entre en contact avec une partie quelconque de ses mains ou de ses bras, sauf si le ballon rebondit accidentellement sur lui ou qu'il a réalisé un arrêt.*
- *Il fait rebondir le ballon sur le sol ou le lance en l'air.*
- *Il tient le ballon entre les mains ou entre la main et une surface (par ex. : le sol, son corps).*
- *Il tient le ballon sur la main ouverte.*

### **QUESTION L12/§2/Q8**

**Ballon en jeu, dans sa surface de réparation, le gardien de but frappe un adversaire avec le ballon (*en le tenant*). Ce dernier est situé en dehors du terrain au-delà de la ligne de but et en dehors des buts. Décisions ?**

- *Exclusion du gardien de but pour acte de brutalité.*
- *Nomination d'un nouveau gardien de but.*
- *Corner.*
- *Dans le cas où le joueur attaquant se situerait dans la zone délimitée par les filets, le but serait accordé.*
- *Rapport.*

### **QUESTION L12/§2/Q9**

**Un défenseur effectue un tacle régulier sur le ballon qui était jusqu'alors en possession d'un attaquant. Sur ce tacle, le ballon parvient directement au gardien de but de l'équipe défendante qui s'en saisit des mains à l'intérieur de sa surface de réparation. Décisions et explications ?**

- *L'arbitre doit considérer le tacle comme un geste maîtrisé et l'assimiler à une passe délibérée. Dans le cas contraire l'arbitre ne doit pas intervenir et laisser jouer.*
- *Coup franc indirect pour l'équipe attaquante à l'endroit où le gardien de but prend le ballon à la main, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*

### **QUESTION L12/§2/Q10**

**Un gardien fait rebondir le ballon après s'en être saisi des mains. Décisions ?**

*Dans le cas général, dans la limite des 6 secondes, le gardien de but peut faire rebondir le ballon après s'en être saisi.*

*Dans le cas où l'intention initiale du gardien de but était de dégager le ballon de la main et que celui-ci, se ravisant au dernier moment, fait rebondir le ballon pour le reprendre, l'arbitre laissera le jeu se dérouler.*

*Par contre, si le gardien de but, voulant dégager de la main, le laisse échapper par maladresse, il n'est alors plus à distance de jeu pour lui et s'il s'avance et le reprend de la main, il y a lieu de sanctionner cette action d'un coup franc indirect.*

**QUESTION L12/§2/Q11**

**Lors d'une action de jeu, un gardien de but dégage volontairement et violemment le ballon du pied sur un attaquant situé à quelques mètres de lui. Décisions ?**

- *Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.*
- *Exclusion du gardien de but pour acte de brutalité.*
- *Nomination d'un nouveau gardien de but.*
- *Coup franc direct pour l'équipe attaquante à l'endroit où se trouvait l'attaquant ou penalty s'il était situé dans la surface de réparation.*
- *Rapport.*

**QUESTION L12/§2/Q12 :**

**Un spectateur entre sur le terrain alors que le ballon est en jeu dans les mains du gardien de but. Le gardien de but, mécontent, dégage volontairement et violemment le ballon du pied sur le spectateur qui était venu se positionner juste devant lui. Décisions ?**

- *Arrêt du jeu.*
- *Exclusion du gardien de but pour acte de brutalité.*
- *L'arbitre demande à l'agent extérieur de quitter le terrain.*
- *Nomination d'un nouveau gardien de but.*
- *Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon lors de l'arrêt du jeu, sous réserve de la procédure de la Loi 8.*
- *Rapport.*

### **3° Passe délibérée au gardien de but – Joueur contournant la Loi**

---

#### **QUESTION L12/§3/Q1**

Un défenseur récupère le ballon du pied, jongle et, de la tête, le passe à son gardien de but. Décisions et explications ?

- *Arrêt du jeu.*
- *Avertissement au défenseur pour comportement antisportif.*
- *Un joueur qui use délibérément d'une stratégie pour passer le ballon à son gardien de but (y compris sur coup franc) de la tête, de la poitrine, du genou, etc. dans le but de contourner la Loi et ce, que le gardien touche ou non le ballon des mains se rend coupable d'un comportement antisportif.*
- *Coup franc indirect contre le défenseur sous réserve de la procédure de la Loi 13.*

#### **QUESTION L12/§3/Q2**

Sur un coup de pied de but, le gardien de but effectue une "louche" pour transmettre le ballon à un partenaire situé en dehors de la surface de réparation (*sur le terrain*). Ce dernier, alors que le ballon vient de sortir de la surface de réparation, le remet directement de la tête à son gardien. Comment faut-il considérer cette action de jeu ?

- *L'arbitre ne doit pas considérer cette action comme un comportement antisportif*
- *Il laissera le jeu se poursuivre.*

## 4° Faute grossière – Acte de brutalité

---

### QUESTION L12/§4/Q1

À 25m du but adverse, un attaquant A vient d'éliminer ses adversaires et se dirige vers le gardien de but B. Celui-ci sort alors de sa surface de réparation et ceinture l'attaquant sans parvenir à l'arrêter. L'arbitre laisse l'avantage. L'attaquant arrive à 5m du but et va marquer. Un défenseur B, revenu en catastrophe, dégage le ballon en ligne de but par un tacle totalement incontrôlé et très dangereux. Il ne touche pas l'attaquant. Décisions ?

*Un tel tacle constitue une mise en danger de l'intégrité physique de l'adversaire.*

- Exclusion du fautif pour faute grossière.
- Avertissement au gardien de but pour comportement antisportif.
- Penalty au profit de l'équipe attaquante.
- Rapport.

### QUESTION L12/§4/Q2

Un défenseur, à la lutte avec un attaquant, tente de couvrir le ballon pour que son gardien s'en empare dans la surface de réparation. Le ballon reste à distance de jeu et le défenseur fait volontairement écran de son corps, sans l'usage des mains et des bras, pour stopper l'attaquant. Celui-ci vient heurter le défenseur dans le dos et les deux joueurs tombent. Mécontent, l'attaquant se relève et adresse un violent coup de pied au défenseur. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion de l'attaquant pour acte de brutalité.
- Un joueur a le droit de protéger le ballon en se plaçant entre un adversaire et le ballon pour autant que celui-ci reste à distance de jeu et que le joueur ne maintienne pas l'adversaire à distance avec les bras ou le corps. Si le ballon se trouve à distance de jeu, le joueur peut être chargé par un adversaire (dans le respect des Lois du Jeu).
- Coup franc direct pour l'équipe défendante à l'endroit de la faute, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.

### QUESTION L12/§4/Q3

Sur un long ballon aérien, un attaquant et un défenseur s'apprêtent à le disputer de la tête. Les 2 joueurs sont en pleine extension quand le coude de l'attaquant, véritablement saillant, percute l'adversaire au visage. L'attaquant parvient toutefois à dévier le ballon. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion de l'attaquant pour faute grossière (IFAB 2016 : "la mise en danger l'intégrité physique d'un adversaire en agissant avec violence ou brutalité doit être sanctionné comme faute grossière").
- Coup franc direct pour l'équipe défendante, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.

### QUESTION L12/§4/Q4

Sur un long ballon aérien un attaquant et un défenseur s'apprêtent à le disputer de la tête. Les 2 joueurs sont en pleine extension et le défenseur prend le dessus sur son adversaire. Il dévie le ballon vers son gardien qui le récupère et c'est à ce moment-là que l'attaquant lui assène un coup de coude. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion de l'attaquant pour acte de brutalité (il ne s'agit pas d'une faute grossière puisqu'il ne dispute plus le ballon).
- Coup franc direct pour l'équipe défendante, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.

## 5° Anéantissement d'une occasion de but... ou non

### QUESTION L12/§5/Q1

L'attaquant n°9, à 50 cm de la ligne de but adverse, n'a plus qu'à pousser le ballon de la tête dans le but. C'est un but immanquable ! Un défenseur effectue alors un ciseau, à hauteur du visage de l'attaquant, sans le toucher mais qui de ce fait ne peut marquer. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Avertissement au défenseur pour comportement antisportif. En réalisant ce geste technique, autorisé par les Lois du Jeu, le joueur commet une faute en tentant de jouer le ballon (danger pour l'adversaire).
- Coup franc indirect pour l'équipe attaquante, sur la ligne de la surface de but, parallèle à la ligne de but, à l'endroit le plus proche.

### QUESTION L12/§5/Q2 :

Un attaquant est victime, à 30 m du but adverse, d'une faute d'un 1<sup>er</sup> défenseur, passible d'exclusion car il l'empêche d'avoir une possibilité de marquer. Cependant, il en réchappe et l'arbitre laisse l'avantage.

A 10 m du but adverse, un 2<sup>ème</sup> défenseur commet sur lui une faute identique à celle du 1<sup>er</sup> défenseur donc passible d'exclusion. Quelles décisions devra prendre l'arbitre si :

- a) L'attaquant réchappe à la 2<sup>ème</sup> faute et marque, l'arbitre ayant laissé l'avantage ?
- b) L'attaquant perd le contrôle du ballon mais un de ses partenaires s'en empare et marque le but ?
- c) L'attaquant perd le contrôle du ballon et la défense se dégage ?

a) et b) Avertissement aux deux défenseurs fautifs, pour comportement antisportif.

But accordé. Coup d'envoi.

c) Arrêt du jeu.

Avertissement au 1<sup>er</sup> défenseur pour comportement antisportif.

Avertissement au 2<sup>ème</sup> défenseur pour comportement antisportif ou exclusion seulement si :

- La faute commise consiste à tenir, tirer ou pousser un adversaire ou
- Le joueur fautif n'a pas essayé de jouer le ballon ou n'était aucunement en mesure de le faire ou
- La faute commise est quoi qu'il en soit passible d'un carton rouge indépendamment de l'endroit où elle est commise (faute grossière, acte de brutalité, etc.)...

Penalty.

Rapport.

### QUESTION L12/§5/Q3

Coup franc direct proche de la surface de réparation adverse. Après le signal de l'arbitre, le n°9 de l'équipe A frappe le ballon qui se dirige en pleine lucarne. Le défenseur n°2 de l'équipe B s'appuie alors sur un coéquipier pour s'élever plus haut. Grâce à cela, il arrive à détourner le ballon de la tête hors du but. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Avertissement au n°2 pour comportement antisportif.
- Une faute commise sur un partenaire est sanctionnée d'un coup franc direct ou, dans le cas présent, d'un penalty.

### QUESTION L12/§5/Q4

Un attaquant pénètre dans la surface de réparation adverse avec une occasion nette de marquer quand il est victime d'une faute de la part d'un défenseur (ou du gardien). L'arbitre siffle le penalty qui s'impose. Quelle sera la sanction disciplinaire dans les cas suivants :

- a) La faute est un tirage de maillot ?
- b) Le défenseur lui a fait un croc en jambe délibéré, par derrière, sans jouer le ballon ?
- c) Le défenseur l'a déséquilibré tout en tentant de tacler le ballon ?
- d) Le défenseur a taclé avec virulence mettant en danger l'intégrité physique de l'attaquant ?

a) et b) Exclusion du joueur fautif pour avoir annihilé une occasion de but manifeste d'un adversaire se dirigeant vers le but adverse.

c) Avertissement pour comportement antisportif.

d) Exclusion pour faute grossière.

### **QUESTION L12/§5/Q5**

**Ballon en jeu, un gardien de but lance son protège-tibia sur le ballon. Décisions et explications ?**

*IFAB 2016 :*

*Le fait de toucher le ballon avec un objet tenu en main (vêtements, protège-tibias, etc.) est une faute de main.*

*Le fait de toucher le ballon avec un objet lancé (chaussure, protège-tibias, etc.) est également une faute de main.*

*Le gardien de but est soumis aux mêmes restrictions que les autres joueurs concernant le contact entre le ballon et les mains hors de sa surface de réparation. À l'intérieur de sa surface de réparation, le gardien de but ne peut pas être coupable de faute de main passible d'un coup franc direct ou de toute autre sanction associée, mais peut être coupable de faute de main passible d'un coup franc indirect.*

**a) Gardien de but en dehors de sa surface de réparation et ballon à l'intérieur.**

- *Arrêt du jeu.*
- *Avertissement au gardien de but pour comportement antisportif ou exclusion s'il anéantit une occasion de but.*
- *Coup franc indirect pour l'équipe attaquante à l'endroit où se situait le gardien de but, sanctionnant son comportement.*

**b) Gardien de but et ballon dans la surface de réparation.**

- *Arrêt du jeu.*
- *Avertissement au gardien de but pour comportement antisportif.*
- *Coup franc indirect pour l'équipe attaquante à l'endroit où se situait le gardien de but, sanctionnant son comportement.*

**c) Gardien de but dans sa surface de réparation et ballon en dehors.**

- *Arrêt du jeu.*
- *Avertissement au gardien de but pour comportement antisportif ou exclusion pour s'il anéantit une occasion de but.*
- *Coup franc direct pour l'équipe attaquante à l'endroit où le protège tibia est rentré en contact avec le ballon.*

### **QUESTION L12/§5/Q6**

**Un défenseur repousse délibérément le ballon de la main alors que celui-ci allait pénétrer dans son but. Un attaquant reprend le ballon et tire au but. C'est alors qu'un autre défenseur le détourne également volontairement de la main sans l'empêcher de pénétrer dans le but. Décisions ?**

- *Avertissement au 1<sup>er</sup> défenseur pour comportement antisportif.*
- *Avertissement au 2<sup>ème</sup> défenseur pour comportement antisportif.*
- *But accordé. Coup d'envoi.*

## **6° Faute de main**

---

### **QUESTION L12/§6/Q1**

**Un joueur qui marque délibérément un but de la main contre son camp sera-t-il sanctionné d'un avertissement ?**

*Le joueur recevra un avertissement pour comportement antisportif car il se comporte d'une manière irrespectueuse envers l'esprit du jeu.*

## 7° Fautes par "lancer d'objet ou de ballon"

---

### QUESTION L12/§7/Q1

Dans les fautes de lancer ou de cracher, y a-t-il une différence de traitement du joueur emporté par son élan hors du terrain lorsqu'il subit une faute à ce moment-là ou au contraire lorsqu'il en commet une. Qu'en est-il de la reprise technique ?

Le texte de l'IFAB 2016 reprend ces situations :

- Si un joueur – situé à l'intérieur ou à l'extérieur du terrain – jette un objet sur un adversaire qui se trouve à l'intérieur du terrain, le jeu reprendra par un coup franc direct ou un penalty selon l'endroit où se trouvait l'adversaire qui a été ou aurait pu être touché.
- Le jeu reprendra par un coup franc indirect si : un joueur situé à l'intérieur du terrain jette un objet sur toute personne se trouvant à l'extérieur du terrain.

Donc, si un joueur emporté par son élan :

- Lance un objet sur un adversaire sur le terrain : coup franc direct ou un penalty.
- Lance sur un partenaire ou un arbitre sur le terrain : sanction technique identique (compte tenu que, par analogie, les fautes sur partenaire, remplaçants, remplacés ou officiels d'équipes entraînent un coup franc direct ou penalty).

Par contre si un joueur emporté par son élan :

- Reçoit un objet lancé depuis le terrain : coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le ballon lors de l'arrêt, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

### QUESTION L12/§7/Q2

Alors que le ballon est en jeu, un gardien de but, sur la ligne de but entre les poteaux, touche d'un jet de pierre un remplaçant de l'équipe adverse qui s'échauffait. Décisions ?

- Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.
- Exclusion du gardien pour acte de brutalité.
- Nomination d'un nouveau gardien.
- Coup franc indirect contre l'équipe défendante à l'endroit où se trouvait le ballon lors de l'arrêt du jeu, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.

### QUESTION L12/§7/Q3

Ballon en jeu. Un joueur refoulé pour remettre son équipement en conformité avec la Loi 4 attend un arrêt de jeu pour revenir sur le terrain. Il reçoit une pierre lancée par un adversaire situé dans sa surface de réparation. Décisions ?

- Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.
- Exclusion du fautif acte de brutalité.
- Coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le ballon lors de l'arrêt du jeu, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.

### QUESTION L12/§7/Q4

Quelle sera la reprise du jeu lorsqu'un gardien de but, ballon en jeu, jette le ballon qu'il tient en mains sur un attaquant adverse, situé en dehors du terrain, et emporté par son élan derrière la ligne de but ?

- Dans tous les cas :
  - Exclusion du gardien de but pour acte de brutalité.
  - Nomination d'un nouveau gardien de but.
- Si le joueur est situé dans le but :
  - But accordé. Coup d'envoi.
- Si le joueur est situé derrière la ligne de but en dehors des buts :
  - Coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le ballon au moment où il a été lancé par le gardien de but, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.

#### **QUESTION L12/§7/Q5**

**Alors qu'un attaquant part seul au but, un remplaçant, qui s'échauffait derrière le but, prend un ballon à un ramasseur de balles et le lance dans les pieds de l'attaquant pour le gêner. Décisions ?**

- *Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.*
- *Exclusion du remplaçant pour avoir empêché une occasion nette de but.*
- *Coup franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13*
- *Rapport.*

#### **QUESTION L12/§7/Q6**

**Alors que le ballon est en jeu, un joueur, présent sur le terrain, crache sur un adversaire situé en dehors du terrain car il a été emporté par son élan. Décisions ?**

- *Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.*
- *Exclusion du fautif pour crachat.*
- *Coup franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit où se trouvait le ballon lorsque le jeu a été arrêté, sous réserve des de la procédure de la Loi 13.*
- *Rapport.*

#### **QUESTION L12/§7/Q7**

**Tenir un objet avec la main (*défenseur autre que le gardien de but*) pour détourner le ballon dans sa surface de réparation est considéré comme le prolongement de cette main et est sanctionnable d'un penalty. Jeter l'objet avec le même objectif, c'est-à-dire détourner un ballon entrant dans le but, est-il à considérer de façon identique ?**

*Selon le texte de l'IFAB 2016, dans la Loi 12, le fait de toucher le ballon avec un objet lancé (chaussure, protège-tibias, etc.) est une faute de main.*

*Penalty si le contact entre l'objet lancé et le ballon a lieu dans la surface de réparation. Sinon, coup franc direct.*

#### **QUESTION L12/§7/Q8**

**Un joueur quitte délibérément le terrain pour aller frapper ou lancer un objet sur un spectateur (*ou sur un entraîneur*). Reprend-on le jeu par une balle à terre, car les faits se sont déroulés hors du terrain, ou par un coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le ballon par rapport à la sortie sans autorisation ?**

- *Exclusion du joueur fautif pour acte de brutalité.*

*Conformément aux décisions de l'IFAB 2016, la sanction technique est :*

- *Coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*
- *La faute à retenir en priorité est la sortie non autorisée du joueur.*
- *Rapport.*

#### **QUESTION L12/§7/Q9**

**Le joueur n°8 de l'équipe A exécute correctement une remise en jeu. Le ballon est en jeu lorsqu'un joueur de l'équipe B lance un objet sur le ballon et en dévie la trajectoire. Le joueur n°8A reprend le ballon et marque un but pour son équipe. Décisions et explications ?**

- *Par application de l'avantage, le but est accordé.*
- *Avertissement au joueur de l'équipe B pour comportement antisportif.*
- *Selon l'IFAB 2016, "l'objet lancé doit être considéré comme le prolongement de la main". Le contact entre l'objet et le ballon est donc considéré comme équivalent au fait que le joueur de l'équipe B ait touché le ballon.*
- *Le joueur n°8 de l'équipe A n'a donc pas joué deux fois consécutivement le ballon.*
- *Coup d'envoi.*

**QUESTION L12/§7/Q10**

Quelle sera la reprise du jeu dans le cas d'un officiel d'équipe, présent sur le banc de touche ou dans la surface technique et régulièrement inscrit sur la feuille de match, qui lance un objet ou crache sur :

- a) Un adversaire sur le terrain ?
- b) Un adversaire refoulé par l'arbitre pour mise en conformité de son équipement ?
- c) Un joueur se faisant soigner le long de la ligne de touche ?
- d) Un remplaçant ou un remplacé assis sur le banc de touche adverse ?

*Dans tous les cas, exclusion de l'officiel de l'aire de jeu sans présentation du carton. Rapport.*

*a) Coup franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*

*b/c/d) Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon lorsque le jeu a été arrêté, sous réserve de la procédure de la Loi 8.*

**QUESTION L12/§7/Q11**

**Le ballon est en jeu. Une attaque prometteuse se développe au profit de l'équipe A. Voyant cela, un joueur de l'équipe B, situé près de la ligne de touche, demande un ballon à un ramasseur de balles qui le lui envoie. Le joueur B botte ce second ballon qui arrive près de la surface de réparation de l'équipe A, à proximité du ballon du match. Décisions et explications ?**

*Le jeu ne sera pas arrêté si le second ballon n'interfère pas avec le jeu.*

*Si le ballon interfère :*

- Arrêt du jeu.
- Evacuation du second ballon.
- Avertissement au joueur fautif pour comportement antisportif.
- Coup franc indirect pour l'équipe A à l'endroit où se situe le joueur B.

**QUESTION L12/§7/Q12**

**Ballon en jeu, un joueur B sur le terrain jette une pierre sur :**

- a) L'arbitre, sans l'atteindre.
- b) Un partenaire.
- c) Un adversaire.
- d) Un officiel d'équipe situé dans sa surface technique.
- e) Un remplaçant A qui avait pénétré sur le terrain, le long de la ligne de touche à plus de 25 m du ballon.

*Dans tous les cas, arrêt du jeu.*

*Exclusion du joueur fautif pour acte de brutalité. Rapport.*

*a, b, c) Coup franc direct ou penalty en fonction de l'emplacement de la victime.*

*d) Coup franc indirect à l'endroit où se situait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*

*e) Coup franc direct pour l'équipe A à l'endroit où se situait le remplaçant A. Celui-ci n'a pas interféré avec le jeu. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain après l'avoir averti pour être entré sans autorisation.*

## 8° Fautes par "frapper"

---

### QUESTION L12/§8/Q1

Un joueur de l'équipe A, sur le terrain, frappe un joueur de l'équipe B également sur le terrain alors que le ballon est en jeu. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion du joueur de l'équipe A pour acte de brutalité.
- Coup franc direct à l'endroit où se trouvait le joueur de l'équipe B si celui-ci est en dehors de la surface de réparation adverse.
- Penalty si le joueur de l'équipe B se trouvait dans la surface de réparation adverse.
- Rapport.

### QUESTION L12/§8/Q2

Un joueur de l'équipe A sur le terrain frappe un partenaire ou l'arbitre sur le terrain alors que le ballon est en jeu. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion du joueur de l'équipe A pour acte de brutalité.
- Arrêt du match si l'arbitre est frappé.
- Coup franc direct à l'endroit où se trouvait le partenaire si celui-ci est en dehors de la surface de réparation adverse.
- Penalty si le partenaire se trouvait dans la surface de réparation adverse au fautif
- Rapport.

### QUESTION L12/§8/Q3

Ballon en jeu. Un joueur de l'équipe A sur le terrain frappe un adversaire situé au-delà du champ de jeu et qui attendait de revenir suite à une blessure. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion du joueur de l'équipe A pour acte de brutalité.
- Coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'arrêt de jeu, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.

### QUESTION L12/§8/Q4

Ballon au pied, un joueur de l'équipe A déborde le long de la ligne de touche. Il centre puis, dans son élan, se retrouve à l'extérieur du terrain. A ce moment-là, un défenseur quitte le terrain pour aller le frapper. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion du défenseur pour acte de brutalité.
- Le défenseur quitte délibérément le terrain pour commettre la faute alors qu'on n'est plus dans le cadre d'une action de jeu (ballon centré).
- Coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'arrêt de jeu, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.

### QUESTION L12/§8/Q5

Ballon en jeu. Un joueur de l'équipe A, emporté par son élan en dehors du terrain, frappe un adversaire se trouvant sur le terrain. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion du joueur de l'équipe A pour acte de brutalité.
- Coup franc direct à l'endroit où se trouvait la victime.
- Penalty si la victime se trouvait dans la surface de réparation adverse.
- Rapport.

#### **QUESTION L12/§8/Q6**

**Un joueur de l'équipe A sort du terrain pour aller frapper un adversaire qui avait été emporté dans son élan lors d'une action de jeu. Décisions et explications ?**

- *Arrêt du jeu.*
- *Exclusion du joueur de l'équipe A pour acte de brutalité.*
- *Pour l'IFAB, "action de jeu" signifie l'action pour un joueur de toucher le ballon. Cela comprend aussi la distance de jeu qui est déterminée par le fait que le joueur concerné par la conquête du ballon est en capacité de le jouer à n'importe quel moment. Cela implique donc qu'il en est proche et à une distance de jeu où il en a virtuellement la maîtrise. Il appartient à l'arbitre d'évaluer si les joueurs concernés par l'action se déplacent vers le ballon, en sont encore éloignés, ou s'ils luttent pour sa possession.*
- *Coup franc direct sur la ligne de touche ou de but, à l'endroit le plus proche de la faute si l'adversaire est en dehors de la surface de réparation du fautif.*
- *Penalty si la faute se situe à la hauteur de la surface de réparation adverse.*
- *Rapport.*

#### **QUESTION L12/§8/Q7**

**Lors d'une action de jeu, un attaquant de l'équipe A, au duel avec un défenseur B, parvient à centrer et, emportés leur élan, les deux joueurs se retrouvent derrière la ligne de but. Le défenseur se retourne et frappe l'attaquant. Décisions et explications ?**

- *Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.*
- *Exclusion du défenseur pour acte de brutalité.*
- *Lorsque la faute est commise, les deux joueurs sont naturellement à l'extérieur du terrain et ne sont plus dans l'action de jeu.*
- *Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'arrêt, sous réserve de la procédure de la Loi 8.*
- *Rapport.*

## 9° Erreur administrative de l'arbitre

---

### QUESTION L12/§9/Q1

Un joueur qui a déjà reçu un avertissement en reçoit un second quelques minutes après. L'arbitre ne se rend pas compte du fait que ce joueur était déjà averti et il ne l'exclut pas. Quelques minutes après, ce joueur marque un but et l'arbitre s'aperçoit de son erreur. Décisions et explications si ce joueur marque :

- a) Dans le but adverse.
- b) Dans son propre but.

Dans les deux cas :

- Exclusion de ce joueur, consécutive à deux avertissements.
- Selon l'IFAB 2016, "le joueur exclu est considéré comme une personne supplémentaire". Même si l'arbitre n'a pas notifié son exclusion, il doit être considéré comme un joueur exclu.

- a) Coup de pied de but.
- b) But accordé. Coup d'envoi.

- Rapport.

### QUESTION L12/§9/Q2

À la 75<sup>ème</sup> minute de jeu, l'arbitre donne un avertissement à un joueur et fait reprendre immédiatement le jeu par un coup franc direct accordé pour l'équipe adverse. Quelques minutes plus tard, un but est marqué par le joueur précédemment averti.

À ce moment-là, le capitaine de l'équipe qui vient d'encaisser le but fait remarquer à l'arbitre que le joueur venant de marquer avait déjà reçu un avertissement en 1<sup>ère</sup> période et donc, l'avertissement de la 75<sup>ème</sup> minute était le second. Il aurait dû être exclu. Il conteste la validité de ce but. Décisions ?

L'arbitre doit vérifier sa carte d'arbitrage et, au besoin, consulter ses arbitres assistants officiels.

A. Si les faits sont réels :

- But refusé.
- Exclusion immédiate du joueur qui a été averti deux fois.
- Coup de pied de but.
- Rapport.

B. Si les faits sont faux :

- But accordé. Coup d'envoi.

### QUESTION L12/§9/Q3

Le joueur n°7 de l'équipe A reçoit un second avertissement mais, par erreur, l'arbitre ne l'exclut pas. Le jeu reprend et, sur l'action suivante, le joueur n° 7 en question marque un but. Les joueurs adverses protestent du fait de la non-exclusion du n°7. Après consultation de ses assistants, l'arbitre reconnaît son erreur. Quelle sera la décision à prendre si le buteur n'est pas le n°7 ?

Que le but soit marqué par la personne supplémentaire ou un de ses partenaires ne modifie pas la reprise technique à savoir :

- Exclusion du n°7 pour avoir reçu un second avertissement.
- But marqué en faveur de l'équipe B :
  - But accordé. Coup d'envoi.
- But marqué en faveur de l'équipe A :
  - But refusé. Coup de pied de but
- Rapport.

#### QUESTION L12/§9/Q4

En 2<sup>ème</sup> période, le n°8 de l'équipe A reçoit un second avertissement mais il n'est pas exclu par l'arbitre. Quelques instants plus tard, l'entraîneur de l'équipe A demande pour effectuer un remplacement. Le n°8 quitte le terrain et le n°12 y pénètre. Le jeu est repris et, sur la 1<sup>ère</sup> action, le n°12 marque un but pour son équipe. Le coup d'envoi est donné. Ce n'est que dans les secondes suivantes que l'arbitre se rend compte de son erreur précédente. Il arrête le jeu. Décisions et explications ?

*Le jeu ayant repris, l'arbitre est dans l'obligation d'accorder le but.*

- *Il ne pourra pas refouler le n°12.*
- *Il présentera le carton rouge au n°8 se trouvant sur le banc de touche. Celui-ci doit quitter le terrain.*
- *Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 8.*
- *Rapport.*

#### QUESTION L12/§9/Q5

À la 32<sup>ème</sup> minute, le joueur n°5A reçoit un 1<sup>er</sup> avertissement. À la 66<sup>ème</sup> minute, l'arbitre avertit à nouveau le n°5A mais ne l'exclut pas. Il reprend le jeu. Quelques instants après, le n°9A marque un but. Décisions si :

1. **Le but est marqué contre l'équipe adverse sur une action normale ?**
2. **Le but est marqué contre l'équipe adverse sur une remise en jeu (CFD et CFI) ?**
3. **Le but est marqué contre son camp sur une action normale ?**
4. **Le but est marqué contre son camp sur une remise en jeu ?**

- *Exclusion du joueur pour avoir reçu un second avertissement.*
- *Cas 1) et 2) : but refusé. Coup de pied de but.*
- *Cas 3) : but accordé. Coup d'envoi.*
- *Cas 4) : but refusé. Corner pour l'équipe B.*

## 10° Fait d'insulter

---

### QUESTION L12/§10/Q1

**Un remplaçant, sur son banc de touche, insulte un adversaire sur le terrain alors que le ballon est en jeu. Décisions ?**

- *Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.*
- *Exclusion du remplaçant pour avoir tenu des propos injurieux.*
- *Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon lorsque le jeu a été arrêté, sous réserve de la procédure de la Loi 8.*
- *Rapport.*

### QUESTION L12/§10/Q2 :

**Ballon en jeu. Un joueur, sur le terrain, insulte un adversaire, un partenaire ou l'arbitre, présents sur le terrain. Décisions et explications ?**

- *Arrêt du jeu sous réserve de l'avantage.*
- *Exclusion du joueur pour propos injurieux.*
- *L'arbitre a arrêté le jeu pour une faute non mentionnée dans la Loi 12 pour laquelle il a exclu un joueur.*
- *Coup Franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit où il se trouvait, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*
- *Rapport.*

### QUESTION L12/§10/Q3 :

**Ballon en jeu. Un joueur blessé qui se trouve hors du terrain insulte un adversaire (ou un partenaire, un arbitre) présent sur le terrain, ou l'entraîneur adverse situé sur son banc de touche. Décisions et explications ?**

- *L'arbitre peut attendre un arrêt naturel du jeu, si possible, et il le reprendra consécutivement à cet arrêt.*
- *A défaut, arrêt du jeu.*
- *Exclusion du joueur pour propos injurieux.*
- *La faute est commise hors du terrain.*
- *Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'arrêt, sous réserve de la procédure de la Loi 8.*
- *Rapport.*

### QUESTION L12/§10/Q4 :

**Ballon en jeu. Un joueur quitte le terrain et vient insulter le 4<sup>ème</sup> arbitre. Décisions et explications ?**

- *L'arbitre peut attendre un arrêt naturel du jeu, si possible, et il le reprendra consécutivement à cet arrêt.*
- *A défaut, arrêt du jeu.*
- *Exclusion du joueur pour propos injurieux.*
- *La 1<sup>ère</sup> faute sanctionnable est la sortie du terrain sans autorisation.*
- *Coup franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'arrêt, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*
- *Rapport.*

## 11° Questions diverses

---

### QUESTION L12/§11/Q1

**Un joueur blessé sort du terrain pour aller se faire soigner. Doit-il être sanctionné d'un avertissement s'il n'a pas demandé l'autorisation de l'arbitre pour quitter le terrain ?**

*Un joueur doit informer l'arbitre avant de quitter le terrain. Toutefois cette disposition ne s'applique pas pour la sortie d'un joueur blessé.*

*Néanmoins, si le joueur désire reprendre part au jeu, il ne pourrait le faire qu'après accord de l'arbitre.*

### QUESTION L12/§10/Q2

**Un défenseur commet une faute passible d'avertissement. L'arbitre accorde le coup franc réglementaire mais, avant qu'il ait pu notifier l'avertissement, l'attaquant victime de la faute joue le coup franc rapidement, conformément à la loi 13, pour un partenaire qui marque. Décisions et explications ?**

*L'IFAB 2016 dit : "Lorsque l'arbitre a décidé d'avertir ou d'exclure un joueur, le jeu ne doit pas reprendre avant que la sanction ait été infligée".*

- *But refusé.*
- *L'arbitre devra délivrer la sanction disciplinaire.*
- *Il fera ensuite exécuter le coup franc.*

### QUESTION L12/§10/Q3

**À la 57<sup>ème</sup> minute de jeu, l'attaquant n°11 de l'équipe A entre dans la surface de réparation de l'équipe adverse. Le défenseur n°5 de l'équipe B tacle l'attaquant au niveau de l'intersection de la surface de but et de la ligne de but dans le terrain. L'arbitre fait signe de jouer ou dit de la voix : "Jouez"! Le ballon va directement en touche. L'arbitre va alors voir l'attaquant de l'équipe A et constate qu'il fait l'objet de blessures très graves. L'attaquant doit quitter le terrain définitivement tout en étant évacué à l'hôpital par les pompiers. Décisions et explications ?**

*L'arbitre, en disant "Jouez" !, ou en faisant signe de jouer, a signifié qu'il n'y avait pas de faute de la part du défenseur.*

- *Le jeu sera donc repris par la rentrée de touche correspondante et il n'y aura pas de sanction disciplinaire.*

*Toutefois, si l'arbitre pensait avoir commis une erreur, il pourrait revenir sur sa décision puisque le jeu n'a pas repris.*

- *Le jeu serait alors repris par un penalty.*
- *Et le joueur n°5 de l'équipe B serait sanctionné d'une exclusion pour faute grossière. Rapport.*

### QUESTION L12/§10/Q4

**Les joueurs enlèvent leurs maillots pour les échanger à la fin d'un match sur le terrain. Un joueur en profite pour dévoiler des slogans provocateurs, politiques ou racistes. Comment doit agir l'arbitre ?**

*Compte tenu de la possibilité de délivrer des sanctions disciplinaires après le coup de sifflet final, pour des faits qui se produisent sur l'aire de jeu, l'arbitre sanctionnera le fautif.*

*Si le joueur profite de la situation pour dévoiler des slogans, l'arbitre fera un rapport à l'organisateur de la compétition.*

*Mais, dans le cas où il s'agirait de slogans racistes, par exemple, l'arbitre exclura le fautif (en présentant le carton rouge) pour propos injurieux. Rapport.*

### QUESTION L12/§10/Q5 :

**Un joueur enlève son short après avoir marqué un but. Décisions ?**

*L'arbitre sanctionnera ce joueur d'un avertissement pour comportement antisportif.*

*De plus, s'il estime qu'il s'agit d'un geste obscène : le joueur fautif sera exclu pour gestes grossiers.*

**QUESTION L12/§10/Q6 :**

**Ballon en jeu. Un remplaçant, qui s'échauffait derrière le but de son équipe, distrait par son attitude un attaquant adverse. De ce fait, ce dernier perd le ballon au profit d'un défenseur de l'équipe du remplaçant. Décisions ?**

- *Arrêt du jeu.*
- *Avertissement au remplaçant pour comportement antisportif.*
- *Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon lorsque le jeu a été arrêté, sous réserve de la procédure de la Loi 8.*



---

Commission Fédérale des Arbitres

*~ Section "Lois du Jeu" ~*

---

Loi 13

*~ Questions / Réponses ~*

Direction Technique de l'Arbitrage

*~ Juillet 2016 ~*

## **1° Exécution avant le signal de l'arbitre**

---

### **QUESTION L13/§1/Q1**

Comment l'arbitre doit-il agir en ce qui concerne le signal d'exécution d'un coup franc ?

La Loi 5, paragraphe "utilisation du sifflet", dit :

- Il n'est pas nécessaire de siffler la reprise du jeu pour la plupart des coups francs.
- Par contre, le coup de sifflet est nécessaire pour signifier la reprise du jeu :
  - Lors d'un coup franc avec placement d'un mur à distance réglementaire.
  - Après interruption du jeu pour sanctionner disciplinairement un joueur.

### **QUESTION L13/§1/Q2**

Un joueur veut jouer rapidement un coup franc à 30m du but. Un adversaire, qui n'est pas à distance réglementaire :

- a) Intercepte le ballon.
- b) Empêche délibérément l'exécution du coup franc.

- a) L'arbitre doit laisser le jeu se poursuivre.
- b) L'arbitre ne doit pas permettre l'exécution du coup franc. Il avertira le fautif pour avoir retardé la reprise du jeu.

### **QUESTION L13/§1/Q3**

Alors que l'arbitre est en train de placer le mur, aux abords de la surface de réparation, le tireur du coup franc exécute la remise en jeu avant le signal de l'arbitre. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Avertissement au tireur pour comportement antisportif.
- Quel que soit le résultat du tir, le coup franc est à recommencer.

### **QUESTION L13/§1/Q4**

Alors que l'arbitre est en train de placer le mur, le tireur du coup franc botte le ballon avant le signal. Quelle doit être la décision de l'arbitre si le ballon se dégonfle après avoir été mis en jeu ?

- Arrêt du jeu.
- Changement de ballon.
- Avertissement au botteur pour comportement antisportif.
- Coup franc à recommencer.

## 2° CFI – Oubli par l'arbitre de lever le bras

---

### QUESTION L13/§2/Q1

Un but a été marqué directement sur un coup franc indirect accordé à l'équipe attaquante dans la surface de réparation adverse, alors que l'arbitre n'a pas levé le bras avant son exécution. Décisions et explications ?

- *But refusé.*
- *Les Lois du Jeu sont formelles, l'arbitre a l'obligation de lever le bras lors des coups francs indirects, y compris lors de l'exécution dans la surface de réparation pour l'équipe attaquante.*
- *Coup franc indirect à refaire.*

### QUESTION L13/§2/Q2

Lors de l'exécution d'un coup franc indirect, l'arbitre oublie de lever le bras. Pendant la trajectoire du ballon, un défenseur, dans sa surface de réparation, frappe un attaquant également situé dans la surface de réparation. Le but est marqué directement. Décisions et explications ?

1. **Faut-il refuser le but et accorder un penalty ?**
  2. **Faut-il refuser le but et refaire tirer le coup franc indirect ?**
- *Dans les deux cas, but refusé.*
  - *Exclusion du défenseur pour acte de brutalité.*
  - *Le but ne peut pas être accordé parce qu'une faute a été commise avant que le ballon n'entre dans le but. Celle-ci est sanctionnée parce que le ballon était en jeu.*
  - *Penalty.*

### 3° Irrégularité commise lors de l'exécution d'un coup franc

---

#### QUESTION L13/§3/Q1

Lors d'un coup franc direct, l'arbitre a donné le signal mais avant le botté du ballon :

a) Un défenseur s'approche à moins de 9,15m du ballon ou commet une faute sur un adversaire. Décisions ?

- ✓ Si le but est marqué,
  - ✓ Si le ballon va en sortie de but,
  - ✓ Si le ballon est détourné en corner,
  - ✓ Si le ballon revient en jeu.
- Dans le 1<sup>er</sup> cas : but accordé. Coup d'envoi.
  - Dans les autres cas : coup franc à rejouer.

b) Un attaquant gesticule devant le mur ou commet une faute sur un adversaire. Décisions ?

- Dans le 1<sup>er</sup> cas : but refusé. Coup franc à recommencer.
- Dans les autres cas : coup franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit de la faute, sous réserve des circonstances particulières de la Loi 13.

Dans tous les cas des paragraphes a) et b) où le coup franc est à rejouer, avertissement au fautif pour comportement antisportif.

#### QUESTION L13/§3/Q2

Quels critères l'arbitre doit-il retenir, pour valider ou non l'exécution d'un coup franc, lorsque le joueur chargé de le botter déplace le ballon en maintenant son pied en contact avec celui-ci ?

Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et a clairement bougé. Les adversaires peuvent s'approcher aussitôt.

D'autre part, le contact avec le ballon ne doit cesser à aucun moment. Si le contact cesse et qu'ensuite le joueur remet le pied sur le ballon :

- L'arbitre devra considérer que le joueur joue deux fois consécutivement le ballon.
- Le botteur sera sanctionné d'un coup franc indirect.

Par ailleurs, le mouvement du ballon ne doit être composé que d'une seule phase. Dans le cas où il est composé de plusieurs phases, comme par exemple :

- Ballon déplacé puis après un arrêt déplacé à nouveau,
  - Ballon déplacé vers l'avant et sans arrêt ramené en arrière,
  - Ballon déplacé avec un changement de direction,
- L'arbitre considérera que le botteur joue deux fois consécutivement le ballon.
  - Le botteur sera sanctionné d'un coup franc indirect.

#### QUESTION L13/§3/Q3

Comment définit-on un coup franc joué rapidement ? Si l'arbitre commence à placer le mur et que le botteur "joue rapidement", le coup franc est-il toujours défini comme "joué rapidement" ?

Un coup franc est joué rapidement quand, aussitôt après l'arrêt du jeu par l'arbitre, et dans la continuité de l'action, un joueur de l'équipe bénéficiaire de la remise en jeu botte le ballon (arrêté à l'endroit de la faute ou à l'endroit précisé par la Loi). Le signal de reprise du jeu est considéré comme tacite même s'il n'est pas visible.

Par contre dès qu'un joueur de l'équipe bénéficiaire demande le respect de la distance réglementaire, le coup franc ne peut plus entrer dans la catégorie des coups francs joués rapidement. L'IFAB précise que le coup de sifflet est nécessaire pour signifier la reprise du jeu lors de l'exécution d'un coup franc avec mur placé à distance réglementaire.

#### **QUESTION L13/§3/Q4**

**Coup franc direct. Une équipe attaquante met au point une tactique : un premier joueur passe au-dessus du ballon ce qui provoque l'avancée du mur. Un partenaire le suit et botte le ballon. Décisions et explications ?**

- *L'IFAB précise : "Faire semblant de tirer un coup franc pour tromper l'adversaire est permis, cela fait partie du jeu".*
- *Si le but est marqué : but accordé. Coup d'envoi.*
- *Si le but n'est pas marqué : coup franc à recommencer.*
- *Si un adversaire ne se trouve pas à distance réglementaire lors de l'exécution du coup franc, celui-ci devra être retiré sauf si l'avantage peut être appliqué. Dans ce cas, le fauteur est alors averti pour non-respect de la distance sur coup franc.*

#### **QUESTION L13/§3/Q5**

**Coup franc aux abords de la surface de réparation au profit de l'équipe attaquante avec formation d'un mur. En application des Lois du Jeu et selon la procédure managériale, l'arbitre demande au botteur d'attendre son coup de sifflet. Malgré tout, avant le signal, le botteur exécute le coup franc. Décisions et explications ?**

- *L'IFAB précise : "Si l'arbitre souhaite que les joueurs attendent son coup de sifflet pour reprendre le jeu (par exemple, pour s'assurer que les défenseurs se trouvent à 9,15m du lieu d'exécution du coup franc), il doit clairement indiquer à l'équipe en attaque qu'ils doivent attendre le coup de sifflet".*
- *Ici, le botteur ne respecte pas la demande de l'arbitre.*
- *Par conséquent, il se rend coupable d'un comportement antisportif sanctionnable d'un avertissement.*
- *Coup franc à recommencer dans tous les cas.*

## 4° Questions complémentaires

---

### QUESTION L13/§4/Q1

Un coup franc indirect est tiré par un défenseur depuis sa surface de réparation. Le ballon est renvoyé involontairement par l'arbitre vers le but. Ce même défenseur, pour l'empêcher de pénétrer dans son but, touche le ballon de la main mais n'y parvient pas. Décisions ?

- *Le ballon n'est pas sorti de la surface de réparation :*
  - *But refusé.*
  - *Coup franc indirect à recommencer.*
- *Le ballon est sorti de la surface de réparation :*
  - *But refusé.*
  - *Avertissement au défenseur pour comportement antisportif.*
  - *Penalty.*

### QUESTION L13/§4/Q2 :

Coup franc pour l'équipe A dans le rond central. Un joueur de l'équipe A botte le ballon puis le reprend une seconde fois consécutivement au moment même où un attaquant de l'équipe B s'empare du ballon et va marquer un but pour son équipe. Décisions ?

- *Par application de l'avantage : but accordé. Coup d'envoi.*



---

Commission Fédérale des Arbitres

*~ Section "Lois du Jeu" ~*

---

Loi 14

*~ Questions / Réponses ~*

Direction Technique de l'Arbitrage

*~ Juillet 2016 ~*

## ***1° Ballon en jeu et hors du jeu lors de l'exécution d'un penalty***

---

### **QUESTION L14/§1/Q1**

**Après le coup de sifflet de l'arbitre, à quel moment le ballon est en jeu lors de l'exécution d'un penalty ?**

Le ballon est en jeu dès qu'il a clairement bougé en direction du but adverse.

### **QUESTION L14/§1/Q2**

**Après le botté du joueur, à quel moment le penalty est-il considéré comme pleinement exécuté ?**

Le penalty est terminé lorsque :

- a) Le ballon arrête de bouger,
- b) Il sort en dehors des limites du terrain,
- c) L'arbitre arrête le jeu pour sanctionner une infraction aux Lois du Jeu.

### **QUESTION L14/§1/Q3**

**Penalty à l'issue du temps réglementaire. Le ballon est botté régulièrement et le gardien le dévie sur la barre transversale. Le ballon rebondit au sol 5m devant la ligne de but puis, par un effet "rétro", pénètre dans le but. Décisions et explications ?**

- *But accordé.*
- *L'IFAB précise que "le penalty est terminé lorsque le ballon arrête de bouger".*
- *Fin de la période.*

## 2° Ballon défectueux

---

### QUESTION L14/§2/Q1

Quelle doit être la reprise du jeu lorsque le ballon éclate lors de l'exécution d'un penalty ?

- *Le ballon devient défectueux sur le botté ou bien après avoir été botté mais avant de toucher les poteaux, la barre transversale ou le gardien, sans avoir traversé la ligne de but :*
  - *Changement de ballon.*
  - *Le penalty doit être recommencé.*
  - *Dans le cas où l'arbitre a prolongé une période pour permettre l'exécution du penalty : la période de jeu doit être prolongée.*
  
- *Le ballon devient défectueux après avoir été botté et après avoir touché les poteaux, la barre transversale ou le gardien, sans avoir traversé la ligne de but, et s'immobilise :*
  - *Changement de ballon.*
  - *Balle à terre à l'endroit où le ballon est devenu défectueux, sous réserve de la procédure de la Loi 8.*
  - *Dans le cas où l'arbitre a prolongé une période pour permettre l'exécution du penalty : fin de la période.*

### **3° Faute commise par un adversaire du tireur**

---

#### **QUESTION L14/§3/Q1**

**Penalty. Un défenseur, blessé, se fait soigner derrière la ligne de but. Le ballon, joué par le tireur, est en jeu normalement lorsque le blessé rentre sur le terrain et d'un coup de pied l'empêche de pénétrer dans le but. Décisions ?**

- *Arrêt du jeu.*
- *Exclusion du joueur fautif pour avoir empêché l'équipe adverse de marquer un but.*
- *Penalty à recommencer.*
- *Rapport.*

#### **QUESTION L14/§3/Q2**

**Lors de l'exécution d'un penalty, le gardien de but sautille sur sa ligne de but sans la quitter. Décisions et explications ?**

*Dans cette situation, il faut considérer que l'obligation pour le gardien de but de rester sur sa ligne est respectée.*

*Toutefois, il doit obligatoirement faire face au tireur à tout moment.*

*L'arbitre n'interviendra pas.*

#### **QUESTION L14/§3/Q3**

**Lors de l'exécution d'un penalty, le gardien de but s'avance avant que le ballon ne soit botté et le tir est exécuté. Décisions ?**

- *Le ballon pénètre dans le but :*
  - *But accordé.*
  - *Pas d'avertissement au gardien de but.*
  - *Coup d'envoi.*
  
- *Le ballon ne pénètre pas dans le but :*
  - *Arrêt du jeu.*
  - *Avertissement au gardien de but pour comportement antisportif.*
  - *Penalty à retirer.*

## **4° Faute commise par un partenaire du tireur**

---

### **QUESTION L14/§4/Q1**

**Penalty.** Le joueur devant tirer se présente à l'arbitre. Entre le coup de sifflet et le botté, un partenaire du tireur entre dans la surface de réparation et tire le penalty à sa place. Le ballon franchit la ligne de but en dehors des montants. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Avertissement au botteur pour comportement antisportif.
- Coup franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit où le botteur s'est avancé à moins de 9,15 mètres.

*Dans le cas où l'arbitre prolonge la période pour permettre l'exécution d'un penalty :*

- Avertissement au botteur pour comportement antisportif.
- Fin de la rencontre.

### **QUESTION L14/§4/Q2**

**Penalty durant le temps réglementaire.** Un attaquant se place en dehors de la surface de réparation, entre la ligne de but et une ligne parallèle à celle-ci, passant par le point de réparation. Le penalty est tiré régulièrement, le ballon est repoussé par le gardien sur ce joueur qui marque. Décisions et explications ?

- But refusé.
- L'arbitre a donné à tort le signal d'exécution du penalty sans s'assurer que tous les joueurs aient pris une position conforme à la Loi 14.
- Penalty à retirer.

### **QUESTION L14/§4/Q3**

**Lors de l'exécution d'un penalty, un attaquant autre que le botteur, est situé hors de la surface de réparation, derrière le ballon. Après le coup de sifflet, il se porte en avant du ballon, se trouvant ainsi plus rapproché de la ligne de but que celui-ci au moment du botté. Le tir est effectué et le ballon est repoussé vers cet attaquant. Décisions ?**

- Arrêt du jeu.
- Coup franc indirect en faveur de l'équipe adverse à l'endroit où la position du joueur est devenue illicite (infraction à la Loi 14).

### **QUESTION L14/§4/Q4 :**

**Un attaquant, autre que le botteur du penalty, entre le signal et le botté, pénètre dans la surface de réparation ou s'approche à moins de 9,15 m du ballon (faute d'empiètement). Décisions ?**

- But marqué : but refusé. Penalty à recommencer.
- Ballon en sortie de but : coup franc indirect à l'endroit où le joueur a pénétré.
- Ballon sort en corner : coup franc indirect à l'endroit où le joueur a pénétré.
- Ballon sort en ligne de touche : coup franc indirect à l'endroit où le joueur a pénétré.
- Ballon revient en jeu : sous réserve de l'avantage, coup franc indirect à l'endroit où le joueur a pénétré.
- Pas d'avertissement au joueur qui a pénétré dans la surface de réparation.

## 5° Feinte légale ou illégale

---

### QUESTION L14/§5/Q1

**Un joueur, bottant un penalty, feinte le gardien avant de tirer. Décisions ?**

*Il est permis au tireur de réaliser une feinte lors de l'exécution d'un penalty.*

*Par contre, la feinte est considérée comme illégale lorsque, tout juste avant de botter le ballon, le tireur fait semblant de botter, s'arrête pour attendre le plongeon du gardien de but et botte seulement ensuite. On doit considérer que cela rompt la fluidité et le rythme du botté. La dernière foulée et le tir doivent donc constituer un ensemble fluide et un même mouvement.*

### QUESTION L14/§5/Q2

**La Loi 14 ne précise pas l'endroit de la remise en jeu lorsque le botteur commet une feinte illégale, quand le but n'est pas marqué et après que l'arbitre ait adressé un avertissement au botteur pour comportement antisportif ?**

- *Coup franc indirect à l'endroit où la faute a été commise (point de réparation).*

### QUESTION L14/§5/Q3

**Penalty. Le botteur commet une feinte illégale (arrêt de sa course et attente du plongeon du gardien) puis tire. Décisions ?**

- *Dans tous les cas, avertissement au botteur pour comportement antisportif.*
- *Coup franc indirect sur le point de penalty.*

### QUESTION L14/§5/Q4

**Lors de l'exécution d'un penalty, deux fautes sont commises en même temps (feinte illégale du botteur et faute d'un partenaire). Décisions et explications ?**

- *Arrêt du jeu.*
- *Avertissement au botteur pour comportement antisportif.*
- *En cas de fautes commises en même temps, la feinte illégale est considérée la plus grave.*
- *Dans tous les cas, coup franc indirect sur le point de penalty.*

### QUESTION L14/§5/Q5

**Penalty. Le botteur de l'équipe A use d'une feinte illégale. Le ballon est repoussé par un montant et est repris par le botteur. Décisions et explications ?**

- *Arrêt du jeu.*
- *S'agissant de deux fautes consécutives commises par la même équipe, la feinte illégale est à sanctionner avant la faute de "toucher deux fois consécutivement le ballon".*
- *Coup franc indirect pour l'équipe B sur le point de penalty.*

### QUESTION L14/§5/Q6

**Le joueur identifié, chargé du botté, s'élançait et passe au-dessus du ballon sans le toucher. Dans le même temps, un de ses coéquipiers, régulièrement placé, le suit et effectue le tir à sa place. Décisions si :**

- a) Le but est marqué.**
- b) Le ballon va en sortie de but.**
- c) Le ballon est détourné en corner, en ligne de touche ou bien revient en jeu.**

*Avertissement aux deux joueurs pour comportement antisportif.*

*Dans tous les cas, coup franc indirect au point de penalty.*

**QUESTION L14/§5/Q7**

**Penalty à la fin du temps réglementaire. Le botteur passe au-dessus du ballon. Dans le même temps, un de ses coéquipiers, régulièrement placé, le suit et effectue le tir à sa place. Décisions ?**

- *Si le but est marqué : but refusé.*
- *Si le but n'est pas marqué : arrêt du jeu.*
- *Dans tous les cas, avertissement aux deux joueurs pour comportement antisportif.*
- *Fin de la période ou du match.*

## 6° Personne supplémentaire sur le terrain

---

### QUESTION L14/§6/Q1

Un penalty est tiré tout à fait normalement pour l'équipe B dans le camp de l'équipe A et le but est marqué. C'est alors qu'un assistant fait observer à l'arbitre que, pendant l'exécution du penalty, un remplaçant qui s'échauffait a traversé une partie du terrain sans nuire en quoi que ce soit à l'exécution du penalty. Cela, afin de regagner son banc de touche dans la perspective d'un remplacement imminent. Décisions et explications ?

- *Avertissement au remplaçant pour avoir pénétré délibérément sur le terrain sans l'autorisation de l'arbitre.*
- *Ce fait n'ayant eu aucune interférence sur l'exécution du penalty, celui-ci ne sera pas à recommencer.*
- *Le remplaçant appartient à l'équipe qui a marqué : coup de pied de but.*
- *Le remplaçant appartient à l'équipe adverse : but accordé. Coup d'envoi.*

### QUESTION L14/§6/Q2

Lors de l'exécution d'un penalty en cours de rencontre, un remplaçant pénètre volontairement sur le terrain de jeu. Décisions ?

*Dans tous les cas :*

- *Avertissement au remplaçant pour avoir pénétré délibérément sur le terrain sans l'autorisation de l'arbitre.*
- *L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.*
- *Le remplaçant n'a pas interféré :*
  - *L'arbitre laissera l'exécution du penalty se dérouler.*
- *Le remplaçant a interféré :*
  - *Le remplaçant est un partenaire du tireur :*
    - *But marqué : But refusé. Coup de pied de but.*
    - *But non marqué : Coup franc direct pour l'équipe défendante à l'endroit où se trouvait le remplaçant lorsque l'interférence s'est produite, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*
  - *Le remplaçant est un adversaire du tireur :*
    - *But marqué : But accordé. Coup d'envoi.*
    - *But non marqué : Penalty à retirer.*

## 7° Fautes de comportement

---

### QUESTION L14/§7/Q1

Lors d'un penalty, le ballon a parcouru 10 mètres en avant (*penalty botté régulièrement*). À ce moment-là :

- a) Un attaquant frappe un défenseur.
- b) Un défenseur frappe un attaquant.

*Dans les deux cas, exclusion du joueur fautif pour acte de brutalité.*

- a) *Quel que soit le résultat du tir : coup franc direct à l'endroit de la faute.*
- b) *Sous réserve de l'avantage, coup franc direct à l'endroit de la faute ou penalty si l'attaquant était entré dans la surface de réparation au moment de la faute.*

*Rapport.*

### QUESTION L14/§7/Q2

Lors de l'exécution d'un penalty, entre le signal et le botté, un attaquant a un comportement antisportif ou brutal. Le but n'est pas marqué. Décisions et explications ?

- *Arrêt du jeu*
- *Sanction disciplinaire appropriée (avertissement pour comportement antisportif ou exclusion pour avoir commis un acte de brutalité).*
- *L'IFAB précise qu'une "fois le signal donné mais avant que le ballon soit en jeu, si un coéquipier enfreint les Lois du Jeu et que le but n'est pas marqué, l'arbitre doit faire reprendre le jeu par un coup franc indirect".*
- *Coup franc indirect pour l'équipe défendante à l'endroit de la faute.*
- *Rapport en cas d'exclusion.*

### QUESTION L14/§7/Q3

Après le coup de sifflet donnant l'ordre d'exécution d'un penalty et avant le botté du ballon, un partenaire du tireur, placé irrégulièrement dans la surface de réparation, frappe un adversaire régulièrement placé. L'arbitre n'a pas le temps d'intervenir et laisse exécuter le penalty. Le ballon frappe le montant de but et revient en jeu. Décisions ?

- *Arrêt du jeu.*
- *Exclusion du joueur fautif pour acte de brutalité.*
- *Coup franc indirect à l'endroit de la faute.*
- *Rapport.*

### QUESTION L14/§7/Q4

L'arbitre prolonge le match pour permettre l'exécution d'un penalty. Pendant que le botteur effectue son tir, un joueur de l'équipe défendante est l'auteur d'un comportement antisportif ou d'un acte de brutalité. Le ballon va directement au fond des filets. Décisions et explications ?

- *But accordé.*
- *Sanction disciplinaire appropriée (avertissement pour comportement antisportif ou exclusion pour avoir commis un acte de brutalité).*
- *Fin du match.*
- *Rapport en cas d'exclusion.*

### QUESTION L14/§7/Q5

La partie est prolongée pour l'exécution d'un penalty en faveur de l'équipe A. Après le coup de sifflet et après le botté, pendant la trajectoire du ballon, un défenseur de l'équipe B régulièrement placé jette une pierre sur le tireur. Le ballon sort en ligne de but en dehors des montants. Décisions et explications ?

- *Exclusion du défenseur de l'équipe B pour acte de brutalité.*
- *Le but n'ayant pas été marqué et le tireur étant situé dans la surface de réparation, l'arbitre sanctionnera l'équipe fautive d'un nouveau penalty.*
- *Il prolongera à nouveau la partie pour en permettre son exécution.*
- *Rapport.*

## 8° Questions diverses

---

### QUESTION L14/§8/Q1

Penalty à la fin du temps réglementaire. Le tireur frappe le ballon de telle manière que celui-ci parcourt un mètre en avant. Un partenaire, régulièrement placé, pénètre dans la surface de réparation, reprend le ballon et marque. Décisions ?

- *But refusé.*
- *Match arrêté définitivement dès que le ballon a terminé sa course (soit 1 mètre).*

### QUESTION L14/§8/Q2

Penalty. Le joueur tire avant le signal de l'arbitre. Décisions ?

- *Dans tous les cas, le penalty est à recommencer.*



---

Commission Fédérale des Arbitres

*~ Section "Lois du Jeu" ~*

---

Loi 15

*~ Questions / Réponses ~*

Direction Technique de l'Arbitrage

*~ Juillet 2016 ~*

## **1° Ballon saisi par le gardien de but**

---

### **QUESTION L15/§1/Q1 :**

**Rentrée de touche effectuée correctement par l'équipe A, à l'intention de son gardien de but. Celui-ci, situé à l'extérieur de sa surface de réparation, contrôle le ballon du pied et le ramène dans sa surface puis s'en saisit des mains. Décisions et explications ?**

*Le gardien contournant volontairement la loi, devra être sanctionné par un coup franc indirect à l'endroit où il se saisit du ballon des mains, sous réserve de la procédure de la loi 13.*

## **2° Exécution de la rentrée de touche**

---

### **QUESTION L15/§2/Q1**

Lors d'une rentrée de touche, le ballon rebondit à l'extérieur du terrain avant d'y pénétrer. Décisions ?

- *Que la rentrée de touche soit régulière ou irrégulière : à refaire par la même équipe au même endroit.*

### **QUESTION L15/§2/Q2**

Lors d'une rentrée de touche, le joueur lance le ballon en dehors du champ de jeu de façon :

- a) volontaire
- b) involontaire

Décisions ?

- a) *Avertissement au joueur pour comportement antisportif. Rentrée de touche à refaire par la même équipe au même endroit.*
- b) *Rentrée de touche à refaire par la même équipe.*

### **QUESTION L15/§2/Q3**

Doit-on considérer qu'il y a faute, ou non, lorsqu'un joueur exécute une rentrée de touche à plus d'un mètre de la ligne de touche, ou doit-on considérer que la rentrée de touche n'est pas correctement effectuée et donner l'autorisation à l'équipe bénéficiaire de la remise en jeu de la recommencer ?

*La rentrée de touche a été effectuée régulièrement, elle est considérée comme valable.*

*La distance entre le joueur qui l'exécute et la ligne de touche est laissée à l'appréciation de l'arbitre.*

### **QUESTION L15/§2/Q4**

Sur une rentrée de touche, un joueur, adversaire de celui qui fait la remise en jeu, se place sur la ligne de touche ou près de celle-ci. Quelle doit être l'attitude de l'arbitre, voire de l'arbitre assistant, en cette circonstance ?

*Le joueur adverse devra se tenir à une distance d'au moins 2 mètres du lieu de la rentrée de touche.*

*L'arbitre ou l'arbitre assistant devra faire respecter cette distance.*

*Si le joueur n'obtempère pas, il recevra un avertissement pour comportement antisportif.*

### **QUESTION L15/§2/Q5**

Sur une rentrée de touche pour l'équipe A, un adversaire reste à moins de 2m de la ligne de touche et dévie le ballon de la tête derrière sa ligne de but, en dehors des montants. Décisions et explications ?

*L'arbitre sanctionnera le joueur fautif d'un avertissement pour comportement antisportif.*

*Il choisira la reprise de jeu la plus avantageuse au profit de l'équipe A entre le coup franc indirect à l'endroit de la position du joueur B et le corner.*

### **QUESTION L15/§2/Q6**

**Lors d'une rentrée de touche, un joueur de l'équipe A envoie volontairement et violemment le ballon au visage d'un adversaire que ne situait pas à plus de 2 mètres du lieu de la remise en jeu. Décisions ?**

*Deux cas de figure sont à envisager :*

- *L'adversaire ne se situe pas à la distance en raison de l'action de jeu qui précédait (ce joueur n'a pas eu le temps de se reculer) :*
  - *Exclusion de l'exécutant pour acte de brutalité.*
  - *Coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit où se trouvait le joueur B qui reçoit le ballon dans la figure.*
- *L'adversaire vient volontairement se placer à une distance inférieure à 2 mètres et avant que l'arbitre ne puisse intervenir pour le faire reculer, l'exécutant de la rentrée de touche lance le ballon dans la figure de son adversaire :*
  - *Exclusion de l'exécutant pour acte de brutalité.*
  - *Avertissement au joueur B pour comportement antisportif.*
  - *Coup franc indirect pour l'équipe A à l'endroit où se situait le joueur B.*
- *Rapport.*

### **QUESTION L15/§2/Q7 :**

**Une rentrée de touche est exécutée par un joueur de l'équipe A alors qu'un adversaire B n'est pas à distance. Décisions ?**

- *Le joueur B gêne abusivement l'exécutant (Loi 15 – IFAB) :*
  - *Rentrée de touche régulière : Avertissement au joueur B pour comportement antisportif. Coup franc indirect à l'endroit du joueur B.*
  - *Rentrée de touche irrégulière : Avertissement au joueur B pour comportement antisportif. Rentrée de touche à refaire par l'équipe A.*
- *Le joueur B ne gêne pas abusivement l'exécutant :*
  - *Rentrée de touche régulière : laisser jouer.*
  - *Rentrée de touche irrégulière : touche à refaire par l'équipe B.*

### **QUESTION L15/§2/Q8**

**Rentrée de touche. Le joueur chargé de remettre le ballon en jeu s'accroupit afin de donner le ballon dans les pieds de son coéquipier situé à un mètre du lieu de la remise en jeu. Décisions et explications ?**

*Cette façon d'exécuter la rentrée de touche n'entre pas en contradiction avec le texte de la loi 15. Toutefois, l'usage veut que le joueur effectuant cette remise en jeu se tienne debout. L'arbitre la considérera donc comme irrégulière et demandera à l'équipe adverse de la refaire au même endroit.*

### **QUESTION L15/§2/Q9**

**Sur rentrée de touche, le joueur exécute correctement la remise en jeu mais le ballon touche l'arbitre assistant alors qu'il n'a pas commencé à pénétrer sur le terrain, puis entre sur le terrain. Décisions ?**

*L'arbitre assistant est hors du terrain : la rentrée de touche est à refaire par la même équipe.*

*L'arbitre assistant est sur la ligne de touche : laisser jouer.*

### **QUESTION L15/§2/Q10**

**Le ballon sort en ligne de touche juste à côté du drapeau de coin. Le joueur qui effectue la remise en jeu, dans la précipitation, lance le ballon de façon correcte dans le terrain mais le ballon pénètre sur le terrain par la ligne de but et non par la ligne de touche. Décisions ?**

*Rentrée de touche à refaire par la même équipe.*

**QUESTION L15/§2/Q11**

**Rentrée de touche. Un joueur, pour gagner du temps, effectue la remise en jeu à plus de 2 mètres de la ligne de touche mais le ballon ne rentre pas en jeu. Décisions ?**

**De même, un joueur n'a qu'un seul pied qui touche le sol lors d'une rentrée de touche. Le ballon ne rentre pas sur le terrain. Décisions ?**

*Lorsque le ballon ne rentre pas sur le terrain, la rentrée de touche est à refaire par l'équipe bénéficiaire.*

*La distance de 2 mètres, intervenant dans la question, ne constitue plus un critère d'évaluation de la validité de la rentrée de touche, la distance qui sépare l'exécutant et la ligne de touche est laissée à l'appréciation de l'arbitre.*

### 3° Questions diverses

---

#### QUESTION L15/§3/Q1 :

Un joueur de l'équipe A, a un différend avec un partenaire lors d'une rentrée de touche en sa faveur. Ce même joueur l'insulte et lui jette violemment le ballon au visage. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion du joueur fautif pour acte de brutalité.
- Coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit où se trouvait la victime.
- Rapport.

#### QUESTION L15/§3/Q2 :

Lors d'une rentrée de touche, un joueur reste à moins de 2 mètres du lieu de la remise en jeu. Avant l'intervention de l'arbitre, la touche est exécutée et le joueur dévie volontairement le ballon de la main. Décisions ?

- Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.
- Premier avertissement au fautif pour comportement antisportif, second avertissement pour comportement antisportif (main), exclusion pour avoir reçu deux avertissements au cours de la même rencontre.
- Coup franc direct à l'endroit de la faute.
- Rapport.



---

Commission Fédérale des Arbitres

*~ Section "Lois du Jeu" ~*

---

Loi 16

*~ Questions / Réponses ~*

Direction Technique de l'Arbitrage

*~ Juillet 2016 ~*

## **1° Entrée d'un remplaçant sans autorisation**

---

### **QUESTION L16/§1/Q1**

Lors d'un coup de pied de but, le ballon sort de la surface de réparation mais est renvoyé en arrière par un vent violent. À ce moment-là, un remplaçant qui se trouvait hors du terrain à proximité du but, pénètre et, en voulant dégager, détourne le ballon dans son propre but. Décisions ?

- *But accordé.*
- *Avertissement au remplaçant pour comportement antisportif. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.*
- *Coup d'envoi.*

### **QUESTION L16/§1/Q2**

Un défenseur de l'équipe A, dans sa surface de réparation, joue rapidement un coup de pied de but alors qu'un adversaire (*joueur n°9B*) se trouve encore dans ladite surface. Le joueur n°9B n'interfère pas avec le jeu. Sur la remise en jeu complètement ratée, le ballon franchit la ligne de la surface de réparation et atterrit dans les pieds d'un autre attaquant (*joueur n°10B*) situé tout près. Décisions ?

- *Laisser le jeu se dérouler, quelle que soit l'issue de l'action à partir du moment où le joueur n°10B touche le ballon avant que le n°9 l'ait touché ou disputé.*

## 2° Exécution

---

### QUESTION L16/§2/Q1

Coup de pied de but pour l'équipe A. Un joueur de cette équipe botte le ballon qui sort de la surface de réparation. Aucun autre joueur ne l'a touché au moment où une rafale de vent violent le rabat dans la surface de but dans laquelle le joueur était resté. Celui-ci tente alors de l'arrêter de la main, le touche, mais ne peut l'empêcher de pénétrer dans le but. Décisions ?

- *Le joueur est le gardien de but :*
  - *But refusé.*
  - *Pas d'avertissement au gardien de but.*
  - *Coup franc indirect pour l'équipe B sur la ligne de la surface de but parallèle à la ligne de but au point le plus proche d'où le gardien a touché une seconde fois le ballon.*
- *Le joueur n'est pas le gardien de but :*
  - *But refusé.*
  - *Avertissement au joueur pour comportement antisportif.*
  - *Penalty pour l'équipe B.*

### QUESTION L16/§2/Q2

Lors d'un coup de pied de but au profit de l'équipe défendante, le joueur de cette équipe qui a exécuté la remise en jeu, touche le ballon une seconde fois consécutivement. Au moment du second contact, le ballon était en jeu. Le défenseur le perd aussitôt au profit d'un attaquant adverse qui tire et marque le but. Décisions ?

*Si le jeu n'a pas été arrêté par l'arbitre pour sanctionner le second contact, et compte tenu du fait que le ballon a été mis en jeu normalement avant que ne se produise le second contact, il y a lieu :*

- *D'appliquer la règle de l'avantage et d'accorder le but.*
- *De reprendre le jeu par le coup d'envoi.*



---

Commission Fédérale des Arbitres

*~ Section "Lois du Jeu" ~*

---

Loi 17

*~ Questions / Réponses ~*

Direction Technique de l'Arbitrage

*~ Juillet 2016 ~*

## 1° Cas particuliers

---

### QUESTION L17/§1/Q1 :

Sur corner, le tireur, en bottant, casse le poteau de corner puis touche le ballon du pied droit qui rebondit sur son autre pied. Le ballon reste sur le terrain. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Le poteau de corner est un corps neutre. Dans un cadre normal l'arbitre n'arrête pas immédiatement le jeu. Par contre, ici, le jeu est immédiatement arrêté compte tenu de la reprise de jeu qui doit suivre.
- Réparation ou remplacement du poteau de corner.
- Le botteur ayant joué deux fois consécutivement le ballon, coup franc indirect pour l'équipe adverse.

### QUESTION L17/§1/Q2 :

À cause du vent, le poteau de corner flexible empêche l'exécution du corner. Le botteur décide de le retirer. Décisions ?

*Il n'est pas possible de retirer le poteau de corner. Un partenaire viendra le tenir le temps de l'exécution.*